



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/40/PV.61

8 novembre 1985

FRANCAIS

Quarantième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA SOIXANTE ET UNIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 4 novembre 1985, à 15 heures

Président : M. de PINIÉS (Espagne)
puis : M. AL-ASHTAL (Yémen démocratique)
(Vice-Président)

La situation au Kampuchea [22] (suite) :

- a) Rapport du Secrétaire général
- b) Projet de résolution

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine, au chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 35.

POINT 22 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

LA SITUATION AU KAMPUCHEA :

- a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/40/759);
- b) PROJET DE RESOLUTION (A/40/L.4 et Corr.1)

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Conformément à la décision prise à la séance de ce matin, la liste des orateurs désireux de prendre la parole dans le cadre du débat sur ce point sera close aujourd'hui à 17 heures.

M. PHILIPPE (Luxembourg) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des dix Etats membres de la Communauté européenne.

Voici, pour la septième année consécutive, que cette assemblée examine la question de l'invasion et de l'occupation vietnamienne du Cambodge.

Nous avons adopté, six fois de suite, et à une majorité écrasante, une résolution qui affirme que le retrait de toutes les forces étrangères du Cambodge, le rétablissement et la préservation de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays, le droit du peuple cambodgien de décider de son sort et l'engagement de tous les Etats de ne pas s'ingérer et de ne pas intervenir dans les affaires intérieures du Cambodge sont les principaux facteurs de tout règlement juste et durable du problème cambodgien.

Qu'en est-il en réalité?

En réalité, l'occupation vietnamienne du Cambodge se poursuit. En outre, au début de l'année, les troupes vietnamiennes ont intensifié leurs attaques contre les camps de réfugiés situés à la frontière thaïlandaise et sont allés jusqu'à violer la souveraineté territoriale de ce pays.

Nous avons, à l'époque, exprimé notre très grande préoccupation face à ces développements, aux graves violations des droits de l'homme dont ils étaient accompagnés et au risque d'extension du conflit susceptible d'aggraver davantage les tensions dans le Sud-Est asiatique.

La Charte impose, en particulier, comme obligation à tous les Etats Membres de s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat. Le mépris dont le Viet Nam fait preuve pour les principes fondamentaux du droit international est inquiétant et dangereux pour la stabilité et la sécurité

M. Philippe

de la région. Le refus persistant de ce pays Membre de respecter les résolutions de l'Assemblée générale continue à nous préoccuper vivement.

Cette attitude du Viet Nam est la raison principale pour laquelle tous les efforts et toutes les initiatives en vue de trouver une solution politique aux problèmes de la région n'ont pas donné lieu à un dialogue effectif entre les parties.

Nous sommes favorables, en général, à des approches régionales comme celle de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), dont nous avons appuyé, en particulier, l'initiative de convoquer une Conférence internationale sur le Kampuchea. Nous soutenons les principes de la Déclaration adoptée à cette conférence et nous considérons qu'elle représente une base excellente pour un règlement politique. Nous prenons note du rapport du Comité spécial de la Conférence internationale et nous l'encourageons à poursuivre ses travaux.

Nous considérons que la mise en place du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, sous la présidence du prince Norodom Sihanouk, représente un pas significatif et nous nous félicitons de l'appel à la réconciliation nationale lancé par le Prince.

Nous prenons également note de la récente initiative de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est visant à engager des négociations indirectes entre le Viet Nam et le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique et nous regrettons qu'elle n'ait pas encore été suivie d'effet.

Nous nous félicitons de la volonté persistante du Secrétaire général de continuer sa mission de bons offices qui bénéficie de l'appui de toutes les parties intéressées et nous espérons qu'il pourra les aider à promouvoir le processus de dialogue.

Les Etats de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est ont dû faire face à de nombreux problèmes difficiles qui découlent directement de la situation au Cambodge et plus particulièrement du phénomène des réfugiés. Dans ce contexte, nous voudrions rendre hommage au Gouvernement royal thaïlandais pour la générosité dont il continue de faire preuve en accueillant un si grand nombre de réfugiés en dépit des difficultés que cela ne manque pas de créer pour son administration et le peuple thaïlandais.

Nous restons préoccupés par l'aspect humanitaire de la question et nous continuons à suivre de près le problème des réfugiés dans la région. Nous avons

M. Philippe

condamné l'intensification des attaques vietnamiennes contre les camps de réfugiés et de personnes déplacées qui constituent une violation flagrante des principes humanitaires fondamentaux et de la Charte des Nations Unies. La reprise des hostilités a causé une grave insécurité pour les civils cambodgiens qui ont cherché refuge le long de la frontière entre la Thaïlande et le Cambodge et a donné lieu à de graves difficultés pour l'opération frontalière de secours des Nations Unies.

M. Philippe

C'est avec satisfaction que nous relevons les efforts entrepris au cours des dernières années par des pays et des organisations internationales en faveur du peuple cambodgien et qui ont permis de réduire dans une certaine mesure le déficit alimentaire.

Nous tenons à exprimer notre appréciation aux institutions internationales et aux organismes bénévoles pour l'aide qu'ils ont fournie. La Communauté européenne, quant à elle, continuera de soutenir les opérations de secours dans la région aussi longtemps que le besoin s'en fera sentir. Nous sommes convaincus cependant qu'une solution définitive aux problèmes humanitaires ne pourra être trouvée que dans le cadre d'un règlement politique d'ensemble du conflit cambodgien.

Les dix Etats membres de la Communauté européenne attachent une grande importance au destin du peuple cambodgien et à la sauvegarde de son identité. Il est grand temps que ses souffrances cessent et qu'il soit mis en mesure d'exercer son droit à l'autodétermination, à l'abri du désordre, de l'intimidation et de la coercition. En effet, avant de subir l'invasion vietnamienne, il a souffert sous un régime d'une brutalité sans précédent qui n'a pas hésité à avoir recours au génocide pour réaliser ses idées politiques.

Le régime odieux de Pol Pot, qui a torturé avec une cruauté inouïe et un mépris inégalé de la vie humaine le peuple cambodgien pendant plus de trois ans, a toujours rencontré la désapprobation la plus totale des dix Etats membres de la Communauté européenne, qui ont maintes fois exprimé leur horreur vis-à-vis de ses excès. Cela ne justifie cependant pas l'invasion et le maintien de l'occupation par une puissance étrangère. Nous restons convaincus que, si le peuple cambodgien avait joui d'élections libres, il aurait catégoriquement rejeté les Khmers rouges. Au lieu de cela, son pays a été envahi et occupé pendant près de sept ans par les forces vietnamiennes et il subit le régime mis en place par un pays voisin dont il reste totalement dépendant. Nous ne saurions accepter que cette situation illégale puisse conduire à une altération de l'identité du peuple cambodgien.

Il est grand temps que le peuple cambodgien soit mis en mesure de déterminer librement son propre avenir et de choisir son gouvernement, de jouir des droits de l'homme les plus fondamentaux et du droit de vivre en paix avec ses voisins. Il doit en effet être possible de trouver une solution qui tienne compte des préoccupations légitimes de toutes les parties intéressées.

M. Philippe

Comme nous l'avons dit maintes fois, nous sommes prêts à appuyer toute initiative tendant à mettre en place un gouvernement démocratique dans un Cambodge indépendant et neutre, entretenant des relations amicales avec tous les Etats de la région. Nous restons convaincus que l'élément clef de toute solution juste et durable du problème du Cambodge demeure le retrait complet des forces vietnamiennes. Des mesures efficaces doivent également être prises pour empêcher tout groupe armé de s'emparer du pouvoir par la force ou de recourir à la menace de la force pour intimider le peuple cambodgien et le priver ainsi de son droit à la souveraineté et au libre choix de son avenir.

Nous restons convaincus, comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport, que les problèmes de la région ne peuvent être réglés par des moyens militaires et qu'un affrontement prolongé ne peut qu'exacerber les tensions et accroître les risques d'escalade.

Nous pensons qu'il ne peut y avoir de solution pacifique sans la participation et la coopération de toutes les parties impliquées dans le conflit. Nous lançons un appel à toutes les parties intéressées afin qu'elles fassent preuve d'ouverture d'esprit et qu'elles soient prêtes à jouer leur rôle dans la recherche d'un règlement politique négocié qui soit fondé sur les résolutions des Nations Unies.

Il résulte de tout ce que nous venons de déclarer que nous apporterons une fois de plus notre plein appui à la résolution présentée par les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, comme nous l'avons fait de manière constante depuis 1979.

M. SHAH NAWAZ (Pakistan) (interprétation de l'anglais): Il y a sept ans le Viet Nam est intervenu militairement au Kampuchea, violant sa souveraineté et son intégrité territoriale et foulant aux pieds les principes de la Charte des Nations Unies. Le conflit qui en a résulté, avec la participation de plus de 200 000 soldats vietnamiens, s'est poursuivi sans relâche, entraînant des souffrances et des misères indicibles pour des millions de Kampuchéens et contraignant des centaines de milliers d'entre eux à fuir leurs foyers pour chercher refuge dans la Thaïlande voisine. La situation au Kampuchea reste une source de grave danger pour la paix et la stabilité de l'ensemble de la région de l'Asie du Sud-Est.

Les différentes affirmations faites par Le Viet Nam pour justifier son intervention militaire au Kampuchea n'ont aucune valeur dans le contexte du droit

M. Shah Nawaz (Pakistan)

international. L'horrible situation qui règne dans cette terre malheureuse ne peut être dissimulée par les efforts transparents de l'envahisseur pour brouiller les pistes.

L'assertion selon laquelle les troupes ont été amenées pour sauver le peuple kampuchéen de la tyrannie du régime despotique de Pol Pot est indéfendable. Sanctionner l'intervention militaire en invoquant des considérations humanitaires revient à autoriser l'intervention et la manipulation dans les affaires intérieures de petits Etats par des voisins puissants.

L'assertion selon laquelle les forces vietnamiennes se trouvent au Kampuchea pour aider le régime de Heng Samrin, qui, au mieux, représente l'une des factions de la scène politique kampuchéenne, est tout aussi inacceptable. Rien dans le droit international ne permet à un Etat voisin d'intervenir au nom d'une faction contre une autre dans une lutte interne.

Le Viet Nam a également affirmé que le changement au Kampuchea est irréversible. C'est là une doctrine dangereuse, aussi peu valable sur le plan moral que sur le plan juridique. Assumer la responsabilité de l'irréversibilité d'un processus revient à s'arroger le droit d'intervenir de manière permanente pour maintenir, dans un autre pays, une situation interminable qui répond à un choix personnel.

La présence vietnamienne au Kampuchea viole clairement les principes de la Charte des Nations Unies et des normes universellement reconnues du comportement entre Etats. La paix et la normalité ne reviendront pas au Kampuchea tant que les principes qui ont été enfreints ne seront pas respectés et tant que le Viet Nam ne respectera pas les appels renouvelés de l'Assemblée générale pour qu'il mette un terme à son intervention dans ce pays.

Les éléments d'un règlement juste et pacifique du problème du Kampuchea ont été à maintes reprises énoncés par l'Assemblée générale comme étant les suivants : le retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea; le droit du peuple kampuchéen de décider de son propre destin; le rétablissement et la défense de l'indépendance du Kampuchea, ainsi que de sa souveraineté, de son intégrité territoriale et de son statut de pays neutre et non aligné; l'engagement, de la part de tous les Etats, à la non-ingérence et à la non-intervention dans les affaires intérieures du Kampuchea.

M. Shah Nawaz (Pakistan)

Après de longues et intensives négociations avec les parties intéressées, dont les pays de l'Asie du Sud-Est, le Secrétaire général et son représentant spécial, M. Rafeeyddub Ahmed, ont défini les éléments d'un règlement politique du problème kampuchéen. Dans son rapport contenu dans le document A/40/759 du 17 octobre 1985, le Secrétaire général affirme que ses discussions pendant l'année font apparaître une certaine convergence de vues sur les éléments principaux d'un règlement politique global comprenant, entre autres, le retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea; le non-retour à des politiques et pratiques du passé récent universellement condamnées; la promotion de la réconciliation nationale; l'exercice, par le peuple kampuchéen, de son droit de décider de son propre destin; le respect de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et du statut non aligné du Kampuchea; la sauvegarde de la sécurité et de la souveraineté de tous les Etats de la région; des garanties internationales pour contrôler l'application des accords conclus; et la création d'une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est.

En dépit de divergences profondes qui subsistent quant à l'interprétation des objectifs et des modalités permettant de les atteindre, selon le Secrétaire général, ces éléments constituent un cadre suffisamment large pour pouvoir être élaborés et définis progressivement afin de créer une atmosphère de compréhension et de confiance mutuelles. Le Secrétaire général a raison de demander que des efforts résolus soient faits pour mettre en oeuvre un processus de dialogue soutenu, seul susceptible de garantir la réalisation des objectifs souhaités.

Il est évident, d'après les éléments prescrits par l'Assemblée générale et le Secrétaire général en vue d'un règlement, que le coeur du problème kampuchéen est le retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea, la réconciliation nationale et la restitution, au peuple kampuchéen, de son droit à l'autodétermination. La Conférence internationale de 1981 sur le Kampuchea est sans aucun doute le projet le plus judicieux en vue de la réalisation de cet objectif. Viennent ensuite les propositions concrètes des pays de l'ANASE, pour qui la stabilité et la paix dans la région sont des éléments vitaux.

Mis à part le retrait des troupes étrangères du Kampuchea - qui reste la condition sine qua non de tout règlement du problème kampuchéen - les propositions de la Conférence de 1981 sur le Kampuchea et celles entérinées plus tard par les

M. Shah Nawaz (Pakistan)

pays de l'ANASE envisagent une série de mesures en vue de la tenue d'élections sous la supervision des Nations Unies afin de permettre au peuple kampuchéen d'élire librement un gouvernement de son choix. Pour toutes ces propositions, on attend encore une réaction positive du Viet Nam.

Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il indique, dans son rapport, que les problèmes de la région ne peuvent être résolus par des moyens militaires et qu'un affrontement prolongé ne peut qu'engendrer la tension et multiplier les risques d'une escalade. Il déclare en outre que les intérêts fondamentaux des parties en cause, et avant tout du peuple kampuchéen, seront mieux défendus si l'on parvient à une solution pacifique issue d'un processus authentique de négociation et de compromis.

A cet égard, le Secrétaire général mentionne dans son rapport l'idée d'une conférence internationale limitée, envisagée pour la première fois en 1982. Cette idée est prometteuse et mérite d'être approfondie.

Tout progrès vers un règlement politique dépendra de la volonté du Viet Nam de retirer ses troupes du Kampuchea, d'une part, et de la volonté des différentes factions politiques au Kampuchea d'oeuvrer à la réconciliation nationale, d'autre part. Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'appel à la réconciliation nationale entre toutes les factions au Kampuchea lancé par le prince Norodom Sihanouk. Nous y voyons une mesure positive allant dans le sens du rétablissement et du maintien de l'indépendance et de l'unité nationale du Kampuchea, dans le cadre d'un règlement politique durable.

Malheureusement, les mesures prises récemment par le Viet Nam montrent que ce pays n'est guère sensible à la nécessité d'arriver à une solution politique fondée sur les principes soulignés par l'Assemblée générale. En effet, le Viet Nam a intensifié sa campagne militaire à l'intérieur du Kampuchea, allant jusqu'à poursuivre et à attaquer sans merci les réfugiés qui fuient vers la Thaïlande. La vietnamisation systématique de certaines parties du Kampuchea est de plus en plus évidente. Cette politique ne pourra que prolonger la tragédie du Kampuchea et assombrir les perspectives de paix dans la région. Nous espérons que le Viet Nam renoncera bientôt à son intervention militaire au Kampuchea et s'associera aux autres nations de l'Asie du Sud-Est pour faire de cette région une zone de paix et de coopération.

M. Shah Nawaz (Pakistan)

Les Nations Unies ont une responsabilité politique et une responsabilité humanitaire envers le peuple du Kampuchea tandis que celui-ci continue à lutter pour recouvrer sa liberté et parvenir à la réconciliation nationale.

Sur le plan politique, l'Assemblée générale ne doit pas cesser d'exercer une pression morale pour qu'il soit mis fin à l'intervention étrangère au Kampuchea. En appuyant vigoureusement le projet de résolution A/40/L.4, nous ferons savoir sans équivoque que la communauté internationale s'opposera toujours énergiquement à toute violation des principes de la Charte, quel que soit le coupable. De plus, le Secrétaire général aura ainsi les mains plus libres pour trouver un règlement politique, juste et durable, du problème kampuchéen, conformément aux principes de la Charte. Je saisis cette occasion pour dire toute notre reconnaissance au Secrétaire général et à son représentant spécial, M. Rafeuddin Ahmed, qui ne ménagent aucun effort pour parvenir rapidement à une solution.

Sur le plan humanitaire, les Nations Unies doivent mobiliser des ressources pour alléger les souffrances du peuple du Kampuchea, celles en particulier des centaines de milliers de Kampuchéens réfugiés en Thaïlande. Les activités de secours déjà entreprises par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et par les institutions humanitaires internationales sont dignes d'éloges et doivent être multipliées.

Le Pakistan, pays qui a déjà accueilli plus de trois millions de réfugiés afghans, mesure toute la gravité et toute l'ampleur de la responsabilité qui incombe à la Thaïlande du fait de la présence d'un tel nombre de réfugiés kampuchéens dans ce pays. Par ailleurs, nous sommes préoccupés par la situation grave qui règne aux frontières de la Thaïlande ainsi que par les violations répétées du territoire thaïlandais au cours d'attaques sans merci lancées contre les réfugiés kampuchéens.

Le Pakistan est pleinement solidaire de la cause du peuple kampuchéen et de sa lutte pour libérer sa patrie. Nous appuyons le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique et tenons à dire publiquement notre admiration et notre respect profonds pour la persévérance et le dévouement avec lesquels le prince Norodom Sihanouk recherche la réconciliation nationale. Nous sommes certains que ses efforts aboutiront prochainement et nous attendons avec impatience le jour où, sous sa direction, la nation khmère sera réunifiée dans la paix et l'harmonie.

M. SHINDE (Inde) (interprétation de l'anglais) : L'Inde a toujours entretenu, historiquement, d'étroits liens culturels, sociaux, intellectuels et linguistiques, avec les pays de l'Asie du Sud-Est et a toujours cherché à maintenir avec eux des relations amicales et cordiales. Travaillant de concert avec eux, l'Inde s'est efforcée de faire entendre pour les pays de l'Asie et d'autres continents une voix indépendante dans les affaires et la situation mondiales afin que soient réalisées leurs propres aspirations nationales en dehors de toute ingérence et de tout contrôle de l'étranger. Nous portons une grande admiration au vaillant peuple de l'Indochine qui a combattu si courageusement contre des forces puissantes afin de gagner sa liberté. Nous avons aussi toujours espéré que tous les Etats de la région de l'Asie du Sud-Est aborderaient une ère de reconstruction pacifique et de développement économique dans une atmosphère de paix, de stabilité, d'amitié et de coopération. Ma délégation constate avec un profond regret que nos espoirs à cet égard n'ont pas encore été réalisés.

L'Assemblée générale étudie une fois de plus la situation au Kampuchea. Il y a quelques jours, lors de l'examen par l'Assemblée générale du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, ma délégation a eu l'occasion de réaffirmer que l'Inde reconnaît le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea, à Phnom Penh, comme étant le gouvernement légal et légitime représentant le peuple du Kampuchea, et que la République populaire du Kampuchea devrait pouvoir occuper la place qui lui revient aux Nations Unies. Nous ne voyons pas ce qui pourrait sortir de bon d'une discussion de la situation dans cette région sans la participation de la République populaire du Kampuchea.

Les récents événements affectant la paix et la sécurité internationales survenus dans cette région, qui se situe dans notre propre voisinage, sont pour nous une cause de profonde inquiétude. On se souviendra que les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, lors de la septième Conférence au sommet de New Delhi en mars 1983, se sont déclarés gravement préoccupés de voir la persistance des conflits et des tensions dans la région. Ils ont réaffirmé leur appui aux principes de non-ingérence dans les affaires d'Etats souverains et ont déclaré inadmissible l'emploi de la force contre des Etats souverains. Ils ont mis en garde contre le réel danger qui existait de voir les tensions qui se manifestaient au Kampuchea et dans son voisinage s'étendre à une plus vaste

M. Shinde (Inde)

région. Ils étaient convaincus de la nécessité urgente de réduire ces tensions par le biais d'une solution politique globale qui prévoirait le retrait de toutes les forces étrangères, assurant ainsi le plein respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de tous les Etats de la région, y compris du Kampuchea.

Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont réaffirmé une fois de plus le droit du peuple du Kampuchea de décider de son propre destin, à l'abri de toute ingérence étrangère, subversion et coercition, et ont exprimé l'espoir que, par un processus de négociations et de compréhension mutuelle, pourrait être créé un climat favorable à l'exercice de ce droit. Ils sont également convenus que les problèmes humanitaires découlant des conflits dans la région appelaient la prise de mesures urgentes exigeant la coopération active de toutes les parties intéressées. Ils ont demandé instamment à tous les Etats de la région d'entamer un dialogue qui aboutirait à la solution des divergences existant entre eux et à l'établissement d'une paix et d'une stabilité durables dans la région, ainsi qu'à l'élimination de toute ingérence et des menaces d'intervention de la part de puissances extérieures. Dans ce contexte, ils ont noté avec satisfaction les efforts déployés en vue de l'établissement rapide d'une zone de paix, de liberté et de neutralité dans la région et ont fait appel à tous les Etats pour qu'ils apportent leur soutien le plus complet à ces efforts.

Nous sommes convaincus que toute solution à ce problème devrait être fondée sur les principes exposés ci-dessus et s'intégrer dans le cadre accepté par la septième Conférence au sommet des pays non alignés, dont les résultats ont été confirmés par la Conférence ministérielle des pays non alignés qui s'est tenue à Luanda, en Angola, en septembre 1985.

Nous avons lu avec grand intérêt le rapport du Secrétaire général sur la situation au Kampuchea paru sous la cote A/40/759. Nous avons noté les efforts déployés par le Secrétaire général en 1985 pour réaliser des progrès vers une solution pacifique du problème. Nous faisons nôtre sa conviction selon laquelle il est important de susciter une compréhension et une confiance mutuelles entre toutes les parties concernées, grâce à un effort résolu visant à entamer un processus de dialogue soutenu afin d'aboutir à un règlement politique global. Le Secrétaire général s'est exprimé en ces termes :

M. Shinde (Inde)

"Les événements de l'année qui vient de s'écouler ont montré une fois de plus que les problèmes de la région ne peuvent être réglés par des moyens militaires et qu'un affrontement prolongé ne peut qu'exacerber les tensions et accroître les risques d'escalade. Une solution pacifique, issue d'un processus de négociations véritables et d'accommodements mutuels, est manifestement celle qui servira le mieux les intérêts fondamentaux des parties intéressées et, avant tout, ceux du peuple kampuchéen."

(A/40/759, p. 5, par. 21)

Dans ce contexte, nous avons pris note des différentes propositions qui ont été présentées ces derniers mois concernant la forme que devraient prendre ce dialogue et ces négociations.

Les principales préoccupations de ma délégation en ce qui concerne la question du Kampuchea sont de deux ordres. La première concerne directement l'allègement des effets des souffrances qui ont été imposées au peuple du Kampuchea de façon calculée et délibérée par le régime de Pol Pot. Le peuple du Kampuchea commence seulement maintenant à surmonter les effets de la détestable politique poursuivie par le régime de Pol Pot et déploie des efforts considérables en vue de réaliser le relèvement économique et social sous la direction du Gouvernement de la République populaire du Kampuchea. Le spectre de la famine généralisée et de la maladie a reculé et le processus de stabilisation de la vie des masses a été fermement établi. Les efforts ont reçu l'appui de la communauté internationale et ont bénéficié de la coopération des différentes institutions des Nations Unies qui opèrent au Kampuchea. Le rapport du Secrétaire général donne d'utiles renseignements concernant la mise en oeuvre des programmes de secours humanitaires en faveur du peuple du Kampuchea. Nous saluons les efforts infatigables des institutions du système des Nations Unies ainsi que des nombreuses organisations non gouvernementales, dont les membres ont travaillé avec dévouement pour mener à bien leurs tâches difficiles. L'Inde persiste dans ses modestes efforts bilatéraux en vue d'améliorer la situation au Kampuchea, en dépit de ses propres problèmes et de ses propres besoins, qui sont pressants. Nous aimerions insister pour que la communauté internationale déploie encore de plus amples efforts pour accroître dans toute la mesure du possible son aide matérielle, financière et économique au Kampuchea en vue de lui permettre d'accélérer le relèvement de son économie.

M. Shinde (Inde)

Notre second souci concerne la tension qui continue de prévaloir dans la région de l'Asie du Sud-Est. Nous ne croyons pas que l'adoption d'une position rigide et la demande du retour au statu quo ante contribueraient en aucune façon à la solution des problèmes dans la région. Nous sommes fermement convaincus que seul un dialogue entre les parties concernées permettra de créer les conditions dans lesquelles une solution politique, pacifique et durable, pourra être trouvée. La nécessité urgente de l'heure est de promouvoir une atmosphère de confiance mutuelle dans laquelle ces consultations pourraient être menées en vue d'aboutir aux résultats souhaités. Il ne peut y avoir de solution militaire à cette question. Ce qu'il faut, c'est une approche équilibrée qui tienne compte de la sécurité et d'autres considérations de tous les pays de la région et qui élimine toute ingérence extérieure. L'Inde a constamment accordé son appui et son aide aux efforts visant à rechercher une solution pacifique aux problèmes de la région. Nous sommes toujours prêts à appuyer toute mesure constructive pouvant conduire à la réduction de la tension et à une solution politique viable. Cependant, nous croyons que l'approche choisie dans le projet de résolution contenu dans le document A/40/L.4 ne se rapproche pas de ce but. C'est pourquoi nous nous abstiendrons lors du vote sur ce projet de résolution, ainsi que nous l'avons fait ces dernières années quand des résolutions similaires étaient soumises au vote.

M. FISCHER (Autriche) (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée générale examine la situation au Kampuchea depuis sept ans. Elle demande, chaque année, le retrait des troupes étrangères et le rétablissement de la souveraineté, de l'indépendance et du statut de pays non aligné du Kampuchea. Mais, malgré ces résolutions, qui ont reçu l'appui d'une majorité écrasante des Etats, la situation au Kampuchea n'a pas évolué.

L'occupation illégale du Kampuchea se poursuit. Les combats entre les troupes étrangères et les forces de résistance kampuchéennes se sont en fait intensifiés au cours de cette dernière année. Le peuple kampuchéen demeure aux prises avec un cycle interminable de violence, de répression et de privations économiques. Le problème des réfugiés, bien qu'il soit allégé grâce aux efforts internationaux de secours, reste une tragédie humaine et constitue un lourd fardeau économique. Le problème du Kampuchea reste le principal obstacle à la paix et à la stabilité en Asie du Sud-Est.

La persistance de l'occupation du Kampuchea ne doit pas conduire la communauté internationale à accepter le statu quo. Les principes fondamentaux de la Charte, tels que le principe de l'inadmissibilité de la menace ou de l'emploi de la force, le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et le droit à l'autodétermination des peuples, sont en jeu. Les conséquences du recours à la force et de l'intervention ne doivent pas être légitimées. La communauté internationale doit continuer à appuyer un règlement politique global, ainsi que le rétablissement d'un Kampuchea libre et indépendant. La Conférence internationale sur le Kampuchea a déjà défini, en juillet 1981, le cadre fondamental de ce règlement.

Si nous passons en revue les événements de l'année écoulée, nous observons certains éléments encourageants. De multiples contacts diplomatiques entre parties au conflit et certaines initiatives importantes ont abouti à instaurer un meilleur climat. On constate une plus grande souplesse et les perspectives d'un véritable dialogue semblent s'être améliorées. L'approche des "entretiens de voisinage" proposée par les Etats de l'ANASE mérite d'être examinée plus avant. Bien sûr, il reste encore beaucoup de questions en suspens et de divergences de vues. La crainte et la méfiance constituent des obstacles redoutables. Les implications géostratégiques du problème du Kampuchea imposent de sérieuses contraintes aux

M. Fischer (Autriche)

efforts de paix. Mais, si les éléments positifs de la situation actuelle sont cultivés et évoluent, si la compréhension se développe davantage, de véritables chances d'un règlement juste pourraient apparaître.

Toutes les parties doivent maintenant reconnaître que l'intérêt fondamental des peuples de la région, notamment du peuple du Kampuchea, l'emporte sur toutes les considérations de politique régionale ou mondiale. Elles doivent manifester la volonté politique nécessaire d'entamer un processus de négociation et d'accommodement mutuel qui puisse conduire à un règlement juste et durable, acceptable pour tous.

Qu'il me soit permis maintenant de faire état brièvement de l'aspect humanitaire de la situation au Kampuchea. Au cours des 10 dernières années, le peuple kampuchéen a enduré des souffrances d'une ampleur inimaginable. Ses épreuves et ses tribulations ne sont pas terminées. Toutefois, sa situation serait encore pire aujourd'hui si la communauté internationale n'avait pas réagi à sa situation tragique par une manifestation massive de solidarité. Les vastes programmes d'assistance humanitaire, financés essentiellement par des contributions volontaires, ont permis une nette amélioration des conditions de vie au Kampuchea. Mais la situation économique dans le pays est demeurée précaire et requiert une assistance supplémentaire, notamment pour les réfugiés qui se trouvent le long de la frontière thaïlanno-kampuchéenne. A cet égard, je voudrais remercier les pays donateurs, l'ONU et les autres organisations internationales, y compris les institutions bénévoles, qui contribuent à ces efforts de secours vitaux de manière si efficace.

Je voudrais exprimer notre gratitude aux membres du Comité spécial créé par la Conférence internationale sur le Kampuchea et à son président, l'ambassadeur Sarré, pour les efforts qu'ils ont faits pour garder le contact avec les pays impliqués directement ou indirectement dans le problème du Kampuchea. Je tiens également à remercier le Secrétaire général et son représentant spécial, M. Rafeudin Ahmed, des efforts constructifs qu'ils ont déployés.

Le Président de la Conférence internationale sur le Kampuchea, l'ambassadeur Willibald Pahr, a récemment informé le Secrétaire général que son mandat prendrait fin le 31 décembre 1985, car, au début de l'année prochaine, il assumera les fonctions de Secrétaire général de l'Organisation internationale du tourisme.

M. Fischer (Autriche)

A la demande de différents gouvernements, le Ministre fédéral des affaires étrangères de l'Autriche, M. Leopold Gratz, s'est déclaré prêt à assumer la présidence de la Conférence, si tel est le désir de ses Etats membres. L'Autriche est prête à aider activement les parties au conflit à la réalisation d'un règlement pacifique du problème du Kampuchea.

Le projet de résolution (A/40/L.4) qui nous a été présenté par les pays de l'ANASE contient, à notre avis, les éléments nécessaires à un règlement global, juste et durable du problème du Kampuchea. Qu'il me soit permis d'exprimer l'espoir que, dans les mois à venir, nous accomplirons d'authentiques progrès vers sa mise en oeuvre. L'Autriche appuiera le projet de résolution, car elle appuie tous les efforts qui permettraient au peuple du Kampuchea de vivre enfin dans la liberté, la paix et la prospérité.

M. ALZAMORA (Pérou) (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée générale des Nations Unies doit examiner de nouveau, cette année, la situation au Kampuchea, comme elle le fait depuis 1979. Malheureusement, rien n'indique que la communauté internationale soit proche d'une solution politique et pacifique du problème, qui reste le principal obstacle dans la voie de la paix et de la stabilité dans le Sud-Est asiatique, dont les peuples souffrent depuis tant d'années des ravages de la guerre et de l'extermination et ne peuvent exploiter toutes les possibilités de développement qu'offrirait la paix dans la région. Les circonstances font que le peuple kampuchéen est toujours privé du droit de choisir le type de gouvernement qu'il désire, à l'abri des pressions et des ingérences extérieures, alors que se poursuit une guerre qui accroît encore ses souffrances.

M. Alzamora (Pérou)

Parallèlement, le problème des réfugiés s'aggrave à la frontière thaïlanno-kampuchéenne. Il en découle dans la région des frictions politiques et un grave problème humanitaire en raison des centaines de milliers de personnes qui ont dû quitter leur lieu d'origine et qui pour survivre ont besoin d'aide et de secours.

Dans la recherche d'un règlement pacifique au problème, les Nations Unies offrent un large cadre où examiner les solutions qui s'imposent, notamment la Conférence internationale sur le Kampuchea et la Déclaration sur le Kampuchea adoptée ici. Nous continuons de croire que les directives de la Conférence constituent une base suffisamment large pour négocier une solution politique qui permettrait de conduire à un règlement juste et durable du problème du Kampuchea. Dans cet ordre d'idées, il convient de mentionner les résolutions pertinentes adoptées récemment à ce sujet par l'Assemblée générale, notamment la résolution 39/5, qu'ont appuyées un nombre croissant de pays et qui demandent, entre autres, le respect du droit du peuple kampuchéen à déterminer son propre destin, le respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et du non-alignement du Kampuchea et l'engagement de la part des Etats de ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures du Kampuchea.

Etant donné que les efforts politiques n'ont pas à ce jour abouti, mon gouvernement exprime sa conviction qu'il ne sera possible de parvenir à une solution juste et durable du conflit que par la négociation fondée sur le droit international, les dispositions de la Charte des Nations Unies et les principes du Mouvement non aligné. Mon gouvernement réaffirme également qu'il appuie les efforts faits par les Nations Unies pour trouver une solution au problème kampuchéen.

Compte tenu de ce que je viens de dire, la position du Pérou sur la situation au Kampuchea se résume comme suit : nous appuierons pleinement toute solution politique durable, globale et concertée du problème kampuchéen, sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies et du Mouvement non aligné, qui permettrait de garantir à ce pays son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale, le plein respect des droits de l'homme et la non-ingérence dans ses affaires intérieures, la conclusion d'un accord de cessez-le-feu entre toutes les parties au conflit, le retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea dans les délais les plus brefs - que superviserait et contrôlerait une force de maintien de la paix des Nations Unies - l'adoption de mesures propres à

M. Alzamora (Pérou)

maintenir l'ordre public et la tenue d'élections libres après le retrait des forces étrangères, afin que le peuple kampuchéen puisse exercer son droit à l'autodétermination et élire son propre gouvernement.

En conséquence, mon pays a participé à la Conférence internationale sur le Kampuchea et a décidé ultérieurement de faire partie du Comité spécial créé par la Conférence afin de contribuer à la conclusion d'un règlement d'ensemble de la question politique du Kampuchea.

Particulièrement précieux est le rapport élaboré par le Comité, présidé par l'ambassadeur Sarré (Sénégal), que nous remercions particulièrement. Mon pays a eu l'honneur de recevoir la visite de la mission du Comité, qui s'est rendue en Amérique latine et qui a donné l'occasion aux autorités de mon pays d'avoir d'intéressants échanges de vues avec les membres du Comité.

J'attire l'attention de l'Assemblée sur le rapport du Secrétaire général concernant la situation au Kampuchea. Dans les conclusions du rapport, le Secrétaire général exprime sa conviction que :

"les problèmes de la région ne peuvent être réglés par des moyens militaires et qu'un affrontement prolongé ne peut qu'exacerber les tensions et accroître les risques d'escalade." (A/40/759, par. 21)

et lance un appel pour qu'une solution pacifique soit trouvée grâce à :

"un processus de négociation véritable et d'accommodements mutuels ... 'afin qu'il soit possible' de surmonter les obstacles qui s'opposent à un dialogue véritablement constructif..." (Ibid.)

Nous sommes convaincus que c'est sur cette base que nous devons faire des efforts afin que ces idées puissent se concrétiser efficacement et permettre de mettre fin, grâce à des garanties de sécurité pour tous, à cet épisode qui affecte si douloureusement toute la nation kampuchéenne, la région de l'Asie du Sud-Est et l'ensemble de la communauté internationale.

M. WIRYONO (Indonésie) (interprétation de l'anglais) : Depuis six ans, nous recherchons une solution juste, globale et durable au conflit du Kampuchea. Malheureusement, force est de constater qu'en dépit de ces efforts un Etat Membre de l'Organisation et du Mouvement non aligné continue d'être occupé par des forces étrangères contrairement aux normes et principes les plus fondamentaux de la Charte. En raison de cette violation et de ses conséquences pour la paix régionale et la sécurité internationale, l'Assemblée, au cours de plusieurs sessions successives, a exprimé clairement sa condamnation et sa position sur les problèmes

M. Wiryono (Indonésie)

fondamentaux en jeu. En outre, la Conférence internationale sur le Kampuchea, tenue en 1981, a établi un cadre équilibré et réaliste qui, tout en tenant compte des intérêts légitimes de toutes les parties intéressées, devrait permettre au Kampuchea de cesser d'être une scène de conflit et de lutte pour devenir une terre de paix et de tranquillité.

Depuis plus d'une génération, la région de l'Asie du Sud-Est a rarement connu la paix. La fin, en 1975, des longues guerres d'Indochine fit naître l'espoir qu'il serait possible aux nations de la région de faire porter leur attention et leur énergie sur la tâche pressante du développement national et de la coopération régionale en vue d'accélérer la croissance économique. Elle ouvrit la perspective d'un remaniement des relations mutuelles sur la base des Dix principes de Bandung et de ceux de la Charte des Nations Unies. L'Indonésie et toutes les autres nations de la région se sont félicitées de l'avènement de la paix en Indochine qui a mis fin aux effusions de sang et suscité l'espoir d'une nouvelle ère de paix, de stabilité et de coopération. Mon gouvernement espérait sincèrement que tous les pays de l'Asie du Sud-Est pourraient désormais oeuvrer de concert à la défense de leurs intérêts communs, à l'abri de toute ingérence étrangère et des rivalités des grandes puissances, afin de permettre à leurs peuples de s'engager dans la liberté et la dignité vers une plus grande prospérité.

L'espoir de voir s'instaurer un nouveau type de relations, une nouvelle structure de stabilité et d'harmonie en Asie du Sud-Est a été ébranlé par les événements survenus au Kampuchea, qui ont replongé la région dans des troubles et un conflit douloureux. L'impact qui en a résulté s'est particulièrement fait sentir sur le peuple du Kampuchea que des souffrances indicibles ont contraint à fuir par centaines de milliers vers les pays voisins afin d'échapper à la mort et à la destruction. Le conflit du Kampuchea a également intensifié la rivalité des grandes puissances dans la région et fait reculer l'espoir de voir s'instaurer en Asie du Sud-Est une paix durable.

Ce sont ces ramifications plus larges, et au premier chef l'intervention étrangère armée dans les affaires intérieures d'un Etat souverain et non aligné voisin de l'Indonésie, qui ont amené les membres de l'Association des nations du Sud-Est asiatique à saisir les Nations Unies de la question du Kampuchea. Nous espérons alors - et nous continuons d'espérer que tel sera le cas - qu'en saisissant l'Organisation de cette question il serait possible de trouver promptement une solution globale au conflit.

M Wiryono (Indonésie)

Ma délégation regrette vivement de constater qu'après six ans de débats et d'efforts concertés sous les auspices des Nations Unies, nous ne soyons pas beaucoup plus proches d'un règlement que nous ne l'étions en 1979. Les forces étrangères continuent d'occuper le Kampuchea et son peuple se voit toujours refuser le droit de décider de son avenir sous la direction d'un gouvernement de son choix. Plutôt que d'aller dans le sens d'une solution conforme aux souhaits mondialement exprimés, on a de plus en plus recours à une politique faisant appel à la force. En conséquence, le peuple du Kampuchea est contraint de continuer la lutte pour libérer son pays de la domination étrangère. La détermination et la ténacité avec lesquelles il mène cette lutte sous la direction des forces patriotiques du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique sont encore stimulées par la conviction qu'il a de lutter pour son identité et sa survie en tant que nation. Les succès du gouvernement de coalition qui a su rallier la résistance nationaliste montrent bien qu'il représente véritablement les aspirations profondes du peuple kampuchéen. En outre, l'appui toujours accru de la communauté internationale au Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, sous la présidence de S. Exc. le prince Norodom Sihanouk, est source d'encouragement.

Le patriotisme et le dévouement du prince Sihanouk à la cause de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de son pays sont incontestables. Au cours de son intervention en séance plénière, le 2 octobre dernier, il a réaffirmé clairement la volonté de son gouvernement de rétablir le statut de souveraineté et de non-alignement du Kampuchea. Il a également dressé avec détermination et réalisme les contours d'une paix honorable et équitable pour le Kampuchea. Le gouvernement de coalition a été reconnu par les Nations Unies qui ont également reconnu le prince Sihanouk en tant que représentant légitime et dirigeant incontesté du Kampuchea démocratique. Il est donc essentiel d'admettre que dans tous les efforts destinés à régler le conflit, une seule option existe : la négociation entre le Viet Nam et le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique.

Les obstacles déjà considérables qui ont empêché la réalisation de progrès sur la voie d'un règlement se sont encore multipliés lorsqu'au début de l'année nous avons assisté à de vives attaques contre des camps kampuchéens situés près de la frontière thaïlandaise. Ces attaques sont malheureusement devenues une tragédie permanente pour le peuple kampuchéen. Cependant, l'intensité de celle qui a été

M Wiryono (Indonésie)

lancée cette année a été sans précédent en raison de sa férocité et de l'utilisation débridée de la force. Des dizaines de milliers de réfugiés ont, une fois de plus, traversé la frontière et afflué en Thaïlande en quête de sécurité et d'abri. Bien que cette situation ait accru les difficultés que connaissent les villageois thaïlandais, le Gouvernement thaïlandais, fidèle à ses engagements sur le plan humanitaire, a néanmoins continué à accueillir les réfugiés cambodgiens et à faciliter la réalisation des programmes d'aide et de secours. Le Gouvernement thaïlandais mérite plus que des félicitations pour les efforts accomplis grâce notamment à l'augmentation de sa contribution à l'aide internationale destinée aux réfugiés kampuchéens et à la population thaïlandaise le long de la frontière.

Tout au long de son existence en tant que nation indépendante, l'Indonésie a respecté les principes de l'égalité des Etats, de l'autodétermination des peuples et de la coexistence pacifique. Nous nous sommes opposés à toute intervention étrangère et à toute forme d'oppression - politique, économique ou idéologique - d'une nation sur une autre. Nous avons condamné sans équivoque toute ingérence dans le processus politique national, qu'elle ait lieu par la force ou par la subversion.*

C'est à partir de cette position de principe que l'Indonésie a toujours perçu la situation au Kampuchea. Par conséquent, notre attitude à l'égard d'une solution durable a toujours été inspirée par notre désir de trouver une solution pacifique qui tienne compte des intérêts légitimes de toutes les parties concernées. Plus que jamais nous sommes convaincus que tant que les forces étrangères se maintiendront au Kampuchea, tant que le peuple kampuchéen se verra refuser le droit de décider de son avenir et de choisir son régime politique et économique sans ingérence extérieure, aucune solution juste et durable ne pourra être trouvée. Nous estimons en outre qu'il est de l'intérêt de tous les Etats de la région de chercher une solution pacifique grâce à une diplomatie constructive menant à un règlement négocié.

Au cours de l'année écoulée, l'Indonésie, en tant qu'interlocuteur désigné de l'ANASE vis-à-vis du Viet Nam, a fait tout son possible pour réactiver les efforts de l'ANASE destinés à promouvoir un véritable dialogue et à définir une attitude pratique en vue d'une solution dans le contexte stratégique nécessaire à une future stabilité de l'Asie du Sud-Est. A cet égard, tout au moins, nous avons noté avec

* M. Al-Ashtal (Yémen démocratique), vice-président, assume la présidence.

M Wiryono (Indonésie)

satisfaction une plus grande convergence de vues sur le cadre et les principaux éléments à partir desquels un règlement politique global sera possible. Cependant, comme le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie l'a remarqué le 26 septembre dernier au cours du débat général, alors que les pourparlers actuels entre l'Indonésie et le Viet Nam ont permis d'éclaircir de part et d'autre certains aspects du problème, des divergences continuent d'exister sur quelques points importants. Il importe de les surmonter pour que le processus menant à un véritable dialogue soit maintenu. En premier lieu, il est nécessaire que toutes les parties reconnaissent que le problème kampuchéen n'est pas un problème entre l'ANASE et le Viet Nam ou les Etats indochinois mais un problème entre le peuple kampuchéen et le Viet Nam; en conséquence, le rôle de l'Indonésie en tant qu'interlocuteur, et celui de l'ANASE en général, consiste essentiellement à essayer de faciliter des négociations constructives entre les parties directement concernées.

Il convient donc de souligner que, selon l'ANASE, un cessez-le-feu, un retrait des troupes étrangères selon un calendrier défini et menant à la création de zones sûres protégées par des forces de surveillance ou du maintien de la paix, continuent d'être des éléments indispensables à la recherche d'une solution. Un processus de réconciliation et d'unité entre les dirigeants des différentes factions ou groupes kampuchéens faciliterait la réalisation de progrès dans ce domaine. A cette fin, les ministres des affaires étrangères de l'ANASE ont proposé, en juillet dernier, l'ouverture de pourparlers entre les principaux protagonistes. Parallèlement, l'ANASE est toujours prête à envisager d'autres possibilités concernant ces modalités. Cependant, il apparaît que la réponse du Viet Nam portera sur l'affirmation du caractère "irréversible" de la situation au Kampuchea, équivalant à une reconnaissance internationale de la situation de fait accompli qu'il a créée au Kampuchea.

L'ANASE estime que le problème essentiel à régler en premier lieu est le rétablissement de l'indépendance véritable du Kampuchea. Sur le plan mondial, la préoccupation première est la restauration du Kampuchea en tant que nation souveraine, indépendante, neutre et non alignée, ne constituant aucune menace pour ses voisins et entretenant des relations amicales avec tous, y compris le Viet Nam. C'est dans ces conditions seulement que les autres problèmes de la région pourront être réglés car la question kampuchéenne est l'élément clef d'une situation qui trouble la paix et la stabilité dans la région.

M. Wiryono (Indonésie)

Nous avons pris note et apprécié le rapport du Secrétaire général qui montre bien qu'il se voue sincèrement à la recherche d'un règlement politique global. Il nous semble que son allusion à l'évolution de l'idée d'une conférence internationale limitée est tout à fait pertinente et mérite de faire l'objet d'un examen plus approfondi de toutes les parties. En outre, nous voudrions souligner qu'il a la conviction que les problèmes inhérents à la région ne peuvent pas être réglés par des moyens militaires et que la poursuite du conflit risque d'engendrer de nouvelles tensions et d'aggraver la situation; compte tenu de cette aggravation éventuelle, il faut, il faut même absolument, que l'Organisation des Nations Unies reste saisie de ce problème en attendant un règlement juste et global.

Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour remercier sincèrement M. Willibald Pahr, président de la Conférence internationale sur le désarmement, l'ambassadeur Sarré, président du Comité spécial, ainsi que les autres membres du Comité de leurs efforts constructifs. Les nombreuses missions qu'ils ont effectuées ont apporté une contribution importante à la recherche d'un meilleur climat de compréhension susceptible de faciliter des échanges positifs. Nous sommes également reconnaissants au Secrétaire général et à M. Rafeuddin Ahmad, son représentant spécial, de leurs efforts inlassables et de leur dévouement sans faille à la cause de la paix dans la région. Nous remercions aussi M. Tatsuro Kunugi et ses assistants de leurs efforts persistants destinés à soulager les épreuves et les souffrances des réfugiés.

Il est à peine utile de rappeler l'attachement de l'Indonésie à une solution juste et pacifique, et c'est dans ce contexte que ma délégation comprend le projet de résolution contenu dans le document A/40/L.4. Nous sommes certains que le processus de rétablissement de l'harmonie, de la stabilité et du progrès commun dans l'intérêt de tous les Etats de la région pourra être entamé à condition que l'on fasse preuve de la volonté politique nécessaire. Ma délégation, par conséquent, recommande vivement à l'Assemblée d'adopter ce texte.

M. KURODA (Japon) (interprétation de l'anglais) : Le peuple kampuchéen se voit toujours dénier son droit à l'autodétermination. Nous regrettons profondément que, aussitôt après l'adoption par l'Assemblée générale, le 30 octobre 1984, de sa résolution concernant la situation au Kampuchea, les forces vietnamiennes aient lancé une offensive massive qui a persisté pendant toute la saison sèche. Aussi

M. Kuroda (Japon)

a-t-il fallu évacuer dans des centres situés en Thaïlande tous les réfugiés civils khmers qui recevaient une assistance humanitaire dans des camps situés à proximité de la zone frontalière entre la Thaïlande et le Kampuchea. A la suite de ces hostilités, la vie de dizaines de milliers de villageois thaïlandais a été également gravement perturbée. Les tensions demeurent toujours vives le long de la frontière. Cette situation impose de très lourdes contraintes sociales et économiques à la Thaïlande.

Néanmoins, d'après les rapports qui nous parviennent, les forces d'occupation continuent de se heurter à une vive résistance de la part du peuple kampuchéen, ce qui montre une fois de plus au monde qu'une solution militaire du problème du Kampuchea est non seulement inacceptable mais encore impossible.

Dans l'intérêt de la paix et de la sécurité tant régionales qu'internationales, mon gouvernement lance un appel au Viet Nam pour qu'il réagisse positivement à la voix de la majorité écrasante des Etats Membres qui, comme l'indiquent les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale ainsi que la Déclaration et la résolution de la Conférence internationale sur le Kampuchea, demande au Viet Nam de participer à des négociations qui mèneraient à un règlement politique, pacifique et global du problème.

Le Japon estime qu'étant donné l'impasse présente, il importe de continuer à examiner les divers moyens permettant de trouver une solution du problème. De ce point de vue, nous appuyons fermement l'appel commun lancé par les Ministres des affaires étrangères des pays de l'Association des nations du Sud-Est asiatique (ANASE) en septembre 1983, qui est toujours valable. Afin de donner de l'élan à cet appel, le Japon a présenté, lors de la réunion ministérielle que l'ANASE a tenue avec les parties au dialogue en juillet 1984 à Djakarta, une proposition en trois points axée sur l'appui financier, c'est-à-dire sur des contributions pour couvrir les dépenses entraînées par les activités internationales de maintien de la paix, les activités de coopération telles que l'envoi de personnel lors de la tenue d'élections libres et les activités de coopération économique et technique pour assurer le relèvement des pays indochinois lorsque la paix aura été véritablement rétablie.

Le Japon demeure convaincu que, si l'on veut que des liens de coexistence soient établis entre les pays de l'ANASE et les pays indochinois, que tous ces pays

M. Kuroda (Japon)

réalisent en commun leurs objectifs de prospérité et que la paix et la stabilité soient instaurées dans l'Asie du Sud-Est, le problème kampuchéen doit être réglé dès que possible. Compte tenu de ces considérations et des besoins de relèvement à moyen et à long terme du Kampuchea, le Gouvernement japonais a proposé en juillet dernier, à la Conférence postministérielle de l'ANASE avec les parties au dialogue, les quatre principes suivants qui devraient sous-tendre les efforts futurs concernant ce problème.

Tout d'abord, il ne peut y avoir de compromis quant aux deux piliers d'un règlement politique du problème kampuchéen, à savoir le retrait total des forces vietnamiennes selon un processus progressif au cas où leur retrait immédiat s'avérerait difficile, et le respect du droit du peuple kampuchéen de déterminer librement l'avenir de son pays.

Deuxièmement, en tant que mesure permettant de concrétiser un règlement politique, le dialogue entre les pays intéressés - y compris le Viet Nam - devrait être favorisé afin qu'un climat de confiance s'instaure entre les parties qui permettrait à celles-ci d'essayer de sortir de l'irpasse actuelle.

Dans cet ordre d'idées, le Japon se félicite de la proposition d'entretiens exploratoires présentée par l'ANASE, ce qui atteste de ses efforts sincères pour l'établissement d'un dialogue entre les parties intéressées; il espère que ce dialogue se concrétisera et entraînera un renforcement de la confiance mutuelle.

Troisièmement, l'Organisation des Nations Unies et d'autres instances devraient continuer d'appuyer le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique.

Quatrièmement, lorsque la réconciliation nationale sera réalisée, le peuple kampuchéen aura lui-même un rôle important à jouer dans le relèvement de son pays. La communauté internationale devrait se charger de l'éducation et de la formation professionnelle des Kampuchéens qui se sont actuellement réfugiés dans le territoire thaïlandais et contribuer ainsi à l'épanouissement des ressources humaines du peuple kampuchéen. Le Japon espère qu'un programme approprié sera bientôt formulé grâce à la coopération des parties intéressées et se déclare disposé à apporter toute l'assistance possible à la mise en oeuvre de ce programme.

Parallèlement à ces propositions concrètes, le Japon a noué activement des contacts avec les gouvernements intéressés, notamment le Gouvernement vietnamien et la coalition du Kampuchea démocratique, afin de favoriser la création d'un climat propice à un règlement politique juste et durable du conflit. Nous sommes résolus à poursuivre ces efforts.

M. Kuroda (Japon)

Le Gouvernement japonais tient à remercier le Président du Comité ad hoc, l'ambassadeur Massamba Sarré, du Sénégal, ainsi que les autres membres du Bureau, pour leur action constante en faveur du processus de négociation en vue d'aboutir à un règlement politique global du problème. Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général et à son représentant spécial, M. Rafeudin Ahmed, ainsi qu'à son personnel, pour leur action en faveur d'un règlement négocié du problème. Nous les prions de continuer à oeuvrer pour une solution pacifique de cette difficile question internationale.

Le Japon reconnaît pleinement le fardeau énorme que représentent les réfugiés et les personnes déplacées pour le Gouvernement thaïlandais, et tient à exprimer son admiration à la Thaïlande pour le courage et la détermination avec lesquels elle s'applique à soulager les souffrances des réfugiés kampuchéens. A cet égard, nous remercions sincèrement tous ceux qui avec un dévouement infini portent une assistance humanitaire aux réfugiés dans le cadre de l'opération frontalière de secours des Nations Unies, du Programme alimentaire mondial, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, du Comité international de la Croix-Rouge et d'un certain nombre d'institutions bénévoles.

Pour sa part, mon gouvernement a contribué généreusement à ces activités pour des raisons humanitaires et également dans l'espoir d'alléger le fardeau de la Thaïlande, et il continuera ses efforts au mieux de ses moyens. Le Japon demande à tous les pays qui sont en mesure de le faire de continuer à renforcer leur assistance aux réfugiés qui en ont toujours besoin, notamment ceux qui se trouvent à la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea et qui se trouvent dans les centres de réception de la Thaïlande, ainsi que les villageois thaï affectés.

En terminant, je tiens à confirmer que le Japon appuie pleinement le projet de résolution A/40/L.4 et Corr.1 et une fois de plus s'est associé aux pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

Nous demandons instamment à tous les Etats Membres qui respectent la justice internationale et cherchent la paix mondiale d'appuyer ce projet de résolution car il faut reconnaître que l'intervention armée dans un autre pays doit être catégoriquement rejetée et que le droit à l'autodétermination doit être rétabli pour le peuple kampuchéen.

M. MAHBUBANI (Singapour) (interprétation de l'anglais) : A l'occasion du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, de nombreux chefs

M. Mahbubani (Singapour)

d'Etat et de gouvernement ont fait un effort particulier pour se rendre aux Nations Unies de manière à réaffirmer leur fidélité à la Charte des Nations Unies et à contribuer à la restauration du prestige et de la crédibilité de l'Organisation. D'autres ont envoyé des messages. Un message que j'ai lu et que j'ai trouvé assez rassérénant est celui du Président du Conseil des ministres de la République socialiste du Viet Nam, M. Pham Van Dong, qui a déclaré ce qui suit :

"Pour notre part, nous aimerions saisir cette occasion pour réaffirmer notre appui aux nobles buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies ainsi que notre détermination de contribuer à la réalisation de ces buts." (A/40/793, p. 2)

Nous pensons que le Viet Nam peut en effet apporter une contribution exceptionnelle à la réalisation des objectifs de la Charte des Nations Unies et à la reconstruction du prestige de l'Organisation. Si le prestige de l'Organisation a souffert ces dernières années, c'est surtout parce que plusieurs Etats Membres, qui affirment de façon répétée leur fidélité à la Charte des Nations Unies, ont continué d'agir au mépris des résolutions et décisions de l'Organisation.

Chaque année, par exemple, l'Assemblée générale des Nations Unies a demandé à plusieurs Etats Membres de retirer leurs forces armées d'Etats voisins qu'ils occupent illégalement. Pour ne citer que trois exemples - et il y en a beaucoup d'autres bien sûr - les Nations Unies ont demandé le retrait des forces soviétiques d'Afghanistan, des forces sud-africaines de la Namibie et des forces vietnamiennes du Cambodge. Malheureusement, ces trois pays continuent d'agir au mépris des résolutions des Nations Unies. Nous pensons que le Viet Nam est conscient des conséquences qu'entraîne le non-respect de ces résolutions. J'ai noté, par exemple, que dans un récent commentaire publié dans le journal officiel du Viet Nam, Nhan Dan, à l'occasion du quarantième anniversaire des Nations Unies, il était dit ce qui suit :

"Les racistes d'Afrique du Sud, en particulier, au mépris des résolutions des Nations Unies, continuent de refuser de rendre leur indépendance au peuple namibien sous la direction de la South West Africa People's Organization (SWAPO)."

Qu'il me soit permis d'insister sur l'expression "au mépris des résolutions des Nations Unies". Si le Viet Nam est conscient du fait que le mépris des résolutions

M. Mahbubani (Singapour)

des Nations Unies dans une région peut entraîner des effets désastreux, il doit donc savoir que les conséquences du mépris des résolutions des Nations Unies au Cambodge peuvent avoir également des effets désastreux.

Et la raison en est que les résolutions des Nations Unies, en s'accumulant, forment une trame d'autorité morale que nous tissons chaque année. Ce tissu n'a pas de couture; toutes les résolutions forment un tout. Nous ne pouvons en accepter certaines et en rejeter d'autres.

Le Viet Nam ne devrait pas sous-estimer le dommage qu'il cause au tissu de l'autorité morale des Nations Unies. En acceptant ou rejetant sélectivement des résolutions, le Viet Nam a fait de grands accrocs dans le tissu d'autorité morale des Nations Unies. Ce sont des accrocs de cet ordre qui permettent à d'autres, comme les racistes d'Afrique du Sud, de se dérober à l'autorité morale de l'Organisation.

Singapour n'a pas été le seul à exprimer son inquiétude devant le déclin de l'autorité morale des Nations Unies. Le Mouvement des non-alignés lui-même, lors de ses réunions les plus récentes, à Luanda en septembre 1985 et à la Réunion ministérielle de New York le 1er octobre 1985, a réaffirmé de manière explicite sa foi dans la Charte des Nations Unies et dans les résolutions des Nations Unies. En tant que membre du Mouvement des non-alignés et puisqu'il a souvent déclaré sa ferme volonté de respecter les décisions du Mouvement, le Viet Nam pourrait certainement donner l'exemple aux autres Etats Membres de l'Organisation en acceptant d'appliquer les résolutions adoptées par cet organe sur la question du Kampuchea.

Malheureusement, le Viet Nam continue pourtant de refuser d'accéder aux demandes de l'Assemblée générale, et malgré les six résolutions explicites adoptées au cours des six dernières années, résolutions qui demandaient au Viet Nam à retirer ses forces du Cambodge et à permettre aux Kampuchéens de décider de leur propre avenir, les forces vietnamiennes restent au Kampuchea.

M. Mahbubani (Singapour)

En même temps, nous constatons avec regret que le Viet Nam s'efforce toujours de tromper la communauté internationale. Ces paroles peuvent sembler un peu dures mais permettez-moi de revenir sur ce que j'ai dit, au cours du même débat, l'année dernière. J'ai déclaré :

"Chaque année, juste avant le début de l'Assemblée générale des Nations Unies, nous entendons des rumeurs et des murmures de paix en provenance de la péninsule Indochinoise. Elles se produisent avec une régularité réellement étonnante. Ces rumeurs s'accompagnent 'd'informations' selon lesquelles les troupes vietnamiennes se seraient retirées du Kampuchea... Cependant, lorsque l'Assemblée générale sera terminée ... cette armée d'occupation reprendra une fois encore ... son offensive militaire contre les forces de résistance." (A/39/PV.42, p. 12 et 13/15)

J'ai alors qualifié cela de cycle cynique d'agression et de tromperie.

C'est avec un profond regret que je dois indiquer à l'Assemblée générale que mes prédictions de l'année dernière se sont avérées justes. Je n'en tire aucune satisfaction, car je sais que le peuple kampuchéen a souffert, victime du cycle cynique d'agression et de tromperie de l'année dernière. En fait, en décembre 1984, dès que l'Assemblée générale a pris fin et que les Vietnamiens furent convaincus que les regards n'étaient plus focalisés sur l'Assemblée générale, l'armée vietnamienne d'occupation a lancé l'offensive sans doute la plus sanglante et la plus brutale de ces sept dernières années contre les Kampuchéens - à la fois contre les forces de résistance et contre des civils kampuchéens innocents.

A maintes reprises, au cours de ce débat, il a été dit - et le Secrétaire général l'a également déclaré dans son rapport :

"Les événements de l'année qui vient de s'écouler ont montré une fois de plus que les problèmes de la région ne peuvent être réglés par des moyens militaires et qu'un affrontement prolongé ne peut qu'exacerber les tensions et accroître les risques d'escalade." (A/40/759, p. 5)

Ce sont les propos du Secrétaire général, que de nombreux orateurs ont appuyés. Et pourtant, le Viet Nam poursuit ses offensives sanglantes et brutales contre les Kampuchéens.

De façon encore plus insidieuse, le Viet Nam a continué tranquillement de peupler le Kampuchea de civils vietnamiens. Je me suis permis d'annexer à mon texte un exemplaire d'un communiqué de presse sur un médecin cambodgien,

M. Mahbubani (Singapour)

le Dr So Saren. Il dirigeait le plus grand hôpital de Phnom Penh et il se trouve, par hasard, qu'il était président de la Société d'amitié soviéto-kampuchéenne. On peut donc supposer qu'a priori, il n'avait pas de mauvaises intentions à l'égard des Vietnamiens. Pourtant, il a dû fuir son pays et, d'après ce que l'on sait, lui, sa femme et leurs six enfants se sont réfugiés en Thaïlande en franchissant à pied les 40 derniers kilomètres, et il a fait ce trajet en portant sur ses épaules son fils de 17 ans atteint de poliomyélite. Pourquoi quelqu'un voudrait-il fuir avec sa famille et prendre tant de risques? La question lui a été posée et il a répondu qu'il a dû fuir sa patrie pour échapper à ce qu'il a qualifié de plan vietnamien pour coloniser son pays. Il a ajouté que les Vietnamiens ont l'intention d'exterminer les Kampuchéens.

Il ne s'agit là que d'un récit, mais il permet de comprendre le traumatisme qu'ont subi les Kampuchéens lorsqu'ils ont assisté à la vietnamisation de leur pays.

Mais, bien entendu, à l'approche de la présente session de l'Assemblée générale, le Viet Nam, comme à son habitude, a fait taire les armes et a annoncé que des retraits de troupes auraient lieu. Cette année, le Viet Nam est même allé un peu plus loin en annonçant qu'il retirerait toutes ses troupes d'ici à 1990. Toutefois, le Viet Nam a bien caché qu'il faisait dépendre ce retrait de l'élimination de toutes les forces de résistance nationalistes kampuchéennes - condition que les Kampuchéens ne pourront, assurément, remplir. Plus important encore, nous devons nous rappeler que ce n'est pas la première fois que le Viet Nam a annoncé des retraits de troupes. Il a annoncé son premier retrait de troupes dès 1984, et après vérification, nous avons appris que chaque retrait de troupes n'était en fait qu'une relève de troupes. Forts de cette expérience, pouvons-nous vraiment croire que le Viet Nam est sincère lorsqu'il déclare que ses troupes seront retirées d'ici à 1990?

Le Viet Nam a également semé une grande confusion chez de nombreux pays en annonçant que des pourparlers fructueux étaient en cours dans la région du Sud-Est asiatique. Les Vietnamiens l'ont affirmé dans une déclaration conjointe signée par le Laos et le Viet Nam, en date du 28 octobre 1985. Je crois que ce document a non seulement été distribué aux Nations Unies en tant que document officiel, mais aussi dans cette salle ce matin afin que toutes les délégations puissent en prendre connaissance. Il y est dit :

"Etant donné que le dialogue amorcé entre les groupes d'Etat de l'Indochine et de l'ANASE a permis de commencer à traiter du fond du problème, les polémiques

M. Mahbubani (Singapour)

permanentes aux Nations Unies, visant à aboutir à une résolution erronée sur le Kampuchea, comme les six dernières années, apparaissent d'autant plus négatives et dépassées."

Pourquoi le Viet Nam fait-il circuler de telles informations? La raison en est très simple. L'objectif poursuivi est de persuader les Etats Membres de ne pas voter pour le projet de résolution sur le Kampuchea, de les convaincre que si des pourparlers sont en cours sur le plan régional, il n'y a pas de raison pour continuer de voter pour une résolution ici. Aussi, en réaction à cela, plusieurs de mes collègues des pays de l'ANASE, les ambassadeurs des Philippines, de l'Indonésie et d'autres pays, ont répondu en soulignant que le Président du Comité permanent de l'ANASE a déclaré dans une lettre adressée à tous les Etats Membres, au nom des six ministres des affaires étrangères de l'ANASE, ce qui suit :

"Il n'y a pas encore de dialogue régional en Asie du Sud-Est sur le problème kampuchéen. Il est donc essentiel que la communauté internationale reste saisie de cette question."

Je prie instamment les Membres de lire cette lettre, car elle réfute définitivement les griefs que le Viet Nam ne cesse de faire circuler depuis quelques mois.

Tout cela est assez déprimant, mais nous ne devons pas désespérer. Au fil des ans, certains progrès ont été accomplis. Grâce à l'autorité qui lui a été conférée par les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le Kampuchea, le Secrétaire général, son représentant spécial et le Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea ont procédé à plusieurs consultations avec toutes les parties concernées et, ce qui est le plus significatif, le Secrétaire général a dit dans son dernier rapport :

"... un degré raisonnable de convergence s'est dégagé au sujet des principaux éléments d'un règlement politique d'ensemble. Ces éléments comprennent notamment les suivants : retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea; non-retour aux politiques et pratiques universellement condamnées qui ont marqué un passé récent; promotion de la réconciliation nationale; exercice par le peuple du Kampuchea du droit de décider de son propre sort; respect de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et du non-alignement du Kampuchea; mesures destinées à assurer la sécurité et la souveraineté de tous les Etats de la région; garanties internationales et supervision de l'application des accords intervenus; et création d'une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est." (A/40/759, par. 13)

M. Mahbubani (Singapour)

Ces points semblent tout à fait évidents. Il paraît cependant quelque peu étrange qu'il nous ait fallu sept ans pour nous mettre d'accord sur des points aussi essentiels. Néanmoins, étant donné leur importance, qu'il me soit permis de m'écarter de mon texte écrit pour commenter brièvement chacun d'entre eux, car j'estime qu'ils contiennent en eux-mêmes les éléments d'un règlement pacifique au problème du Kampuchea.

Le premier point est le retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea. Bien que cela ne semble pas constituer un progrès notable, il nous suffit de nous rappeler que, lors du débat que nous avons eu ici sur le Kampuchea en 1979, le Viet Nam avait d'abord nié la présence de ses troupes au Cambodge. Ensuite, le Viet Nam a déclaré qu'il n'avait pas envoyé de forces étrangères au Kampuchea, mais que quelques volontaires s'y trouvaient actuellement. Le fait même que l'on reconnaisse maintenant qu'il y a des forces étrangères au Kampuchea qui doivent être retirées constitue, à mon avis, un progrès significatif.

Le second point est le non-retour à la politique et aux pratiques universellement condamnées qui ont marqué un passé récent. Nous savons tous combien le Kampuchea a souffert de 1975 à 1978, années pendant lesquelles certaines pratiques brutales violant les droits de l'homme y ont été perpétrées, et, bien sûr, nous savons aussi que le Viet Nam a pris prétexte de ces pratiques pour justifier l'invasion et l'occupation du Kampuchea. C'est ce que l'on a appelé en bref le facteur Pol Pot. Il est cependant utile de rappeler ici que c'est le Viet Nam qui, en 1977, défendait Pol Pot devant la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. Il est de même utile de rappeler qu'après son invasion et l'occupation du Cambodge, le Viet Nam a dû mettre en place le régime Heng Samrin, dont plusieurs dirigeants, y compris Heng Samrin et Hun Sen, avaient fait partie des cadres de l'ancien régime Pol Pot, ce qui montre le haut degré d'hypocrisie dont fait preuve le Viet Nam lorsqu'il laisse entendre qu'il condamnait la politique de Pol Pot. Néanmoins, le fait que tous soient d'accord maintenant pour ne pas revenir à la politique de cette période marque un progrès significatif.

Le troisième point est l'encouragement à la réconciliation nationale et nous estimons qu'il est très important. Dès 1983, les pays de l'Association des pays de l'Asie du Sud-Est (ANASE) ont fait une déclaration dans laquelle ils encourageaient la réconciliation nationale au Kampuchea. Nous savons tous que le Kampuchea

M. Mahbubani (Singapour)

souffre depuis très longtemps. Ses souffrances ont commencé en 1970. Depuis maintenant 15 ans, ce pays connaît une guerre incessante, des effusions de sang continuelles et, inévitablement, les blessures qu'ont causées cette guerre restent ouvertes et vivaces et persistent encore. Il ne sera pas facile d'instaurer la paix et l'harmonie après le règlement, mais la réconciliation nationale devra constituer un élément de ce processus. Les pays de l'ANASE ont suggéré que toutes les parties, y compris Heng Samrin, puissent pouvoir participer à un règlement politique global au Kampuchea.

En quatrième lieu, il est fait appel au respect de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et du statut de pays non aligné du Kampuchea. Ce point ne nécessite aucun commentaire.

Cinquièmement, il est dit qu'il faut "assurer la sécurité et la souveraineté de tous les Etats de la région". C'est là un point très important, car nous avons toujours affirmé que le Viet Nam, en tant que pays de l'Asie du Sud-Est, porte un intérêt légitime au Cambodge. Le Viet Nam est en droit d'attendre du Cambodge, qui est son voisin, qu'il respecte son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale. Le Viet Nam est en droit d'attendre du Cambodge qu'il mène à son égard une politique de paix et de bon voisinage. Le Viet Nam est en droit d'exiger qu'aucune puissance étrangère n'utilise le Cambodge comme une base de subversion et d'agression contre le Viet Nam. Nous sommes d'accord avec nos collègues vietnamiens sur tous ces points. Nous voulons toutefois faire observer que le Cambodge a, lui aussi, le droit d'exiger et d'attendre du Viet Nam qu'il respecte les mêmes principes et les mêmes règles.

Le sixième point concerne les garanties internationales et la supervision de l'application des accords intervenus. C'est là un point tout à fait essentiel. J'ai évoqué tout à l'heure les retraits de troupes annoncés par le Viet Nam, et nous savons tous que ces retraits n'ont jamais eu lieu. Si nous devons croire que les troupes vietnamiennes vont se retirer du Cambodge, nous devons disposer d'une surveillance internationale impartiale qui garantisse que le retrait des troupes est effectif et qu'il ne s'agit pas seulement d'une relève.

En dernier lieu, il est fait appel à l'établissement d'une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est. Nous estimons que lorsque nous serons parvenus à un règlement pacifique au Cambodge, nous aurons enfin éliminé la

M. Mahbubani (Singapour)

dernière cause de tension en Asie du Sud-Est et que la paix, la liberté et la neutralité seront enfin possibles dans notre région.

Tous ces éléments donnent à penser qu'un certain progrès a été accompli. En outre, et c'est peut-être plus important pour nous tous ici qui sommes fatigués de voir se prolonger le débat, cela montre que les résolutions et décisions de cette institution ont un certain impact au fil des années. En votant pour le projet de résolution de cette année, les Etats Membres de cette organisation, non seulement réaffirmeront leur attachement aux objectifs de la Charte des Nations Unies, mais apporteront également une contribution positive au règlement pacifique du problème au Kampuchea en appuyant les efforts déployés par le Secrétaire général et ses collègues.

Il est donc regrettable que cette année, comme cela a été le cas l'année dernière, le Viet Nam ait décidé une fois de plus de boycotter le débat. Regrettable, car nous ne connaissons pas le point de vue du Viet Nam, parce que, en refusant de participer au débat, le Viet Nam donne un très mauvais exemple aux autres Etats et que cela contribuera à saper plus encore le prestige et la crédibilité de l'Organisation.

Nous estimons en dernière analyse que la solution au problème du Kampuchea est entre les mains du Viet Nam. Nous lui lançons donc un nouvel appel pour qu'il tienne compte de l'avis de la communauté internationale et qu'il commence peut-être à engager des pourparlers directs ou indirects, comme le propose la résolution de l'ANASE, avec toutes les parties au conflit au Kampuchea. Plus le Viet Nam retarde la tenue de ces pourparlers, plus les Kampuchéens souffriront et plus nous serons les témoins d'un cycle cynique d'agressions et de tromperies.

Enfin, on dit que si les cieux pouvaient pleurer sur les souffrances d'un peuple, le Kampuchea ne connaîtrait jamais plus la sécheresse. Si les Kampuchéens ont pu endurer si longtemps leurs souffrances, le moins que nous puissions faire ici est, non de témoigner d'une certaine lassitude à l'égard du problème, mais plutôt de saisir cette occasion pour réaffirmer notre solidarité avec le peuple du Kampuchea qui souffre depuis si longtemps.

M. McDOWELL (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : Il y a sept ans, les forces vietnamiennes ont envahi le Kampuchea. Cette invasion est intervenue en violation flagrante des principes fondamentaux du droit international

M. McDowell (Nouvelle-Zélande)

et de la Charte des Nations Unies. Pendant sept ans, les troupes étrangères sont restées en tant que force d'occupation. Ainsi donc un cycle de violence et d'effusions de sang a été imposé à un peuple dont les souffrances au cours des dernières années a revêtu des dimensions effroyables.

La Nouvelle-Zélande s'est jointe aux auteurs du projet de résolution portant sur le problème du Kampuchea dont l'Assemblée générale est saisie et dont a parlé si éloquemment le représentant de Singapour. Nous l'avons fait parce que nous sommes fermement persuadés que le peuple de ce pays doit pouvoir forger son propre avenir à l'abri d'ingérences extérieures et de l'oppression étrangère.

M. McDowell (Nouvelle-Zélande)

Le Gouvernement néo-zélandais a déclaré à maintes reprises qu'on ne pouvait y arriver que par le retrait des forces vietnamiennes, suivi de la reconnaissance, internationalement garantie, du droit du peuple du Kampuchea d'élire ses propres dirigeants et de décider lui-même de la forme de son propre gouvernement. On continue de lui dénier ce droit. La Nouvelle-Zélande continue de le regretter.

Le Gouvernement néo-zélandais ne croit pas que le seul fait que l'Assemblée générale ait rejeté clairement et à maintes reprises l'invasion et l'occupation du Kampuchea par le Viet Nam permettra de parvenir aux solutions qui s'imposent pour mettre fin aux tragiques souffrances du peuple du Kampuchea. Ce que doit faire l'Assemblée, c'est montrer comment définir le cadre nécessaire au règlement global des problèmes du Kampuchea. Le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande apporte son appui et applaudit aux efforts des coauteurs de ce projet de résolution, membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et se félicite du rôle qu'ils ont joué et continuent de jouer dans le processus qui peut mener à la solution des problèmes du Kampuchea.

Il faut que les parties intéressées prennent place autour de la table des négociations; ce serait le premier grand pas sur la voie d'un règlement. Il existe au sein des Nations Unies, par le biais de la Conférence internationale sur le Kampuchea, un mécanisme de nature à faciliter les négociations. Nous nous félicitons de l'oeuvre accomplie grâce à cette conférence mais c'est le fond plutôt que les modalités de négociation qui revêt la plus grande importance. Si d'autres instances se prêtaient davantage à une négociation réelle, nous apporterions alors notre appui pour contribuer au succès de ces entretiens.

Le Gouvernement néo-zélandais note que, depuis la dernière fois que l'Assemblée générale a examiné la question, certains éléments - je dis bien "certains" éléments - indiqueraient que le Gouvernement du Viet Nam est désireux de s'entretenir avec les pays de l'ANASE afin de commencer à explorer les possibilités de solution. Nous appuyons le processus de dialogue. Nous apprécions également les efforts que déploie le Secrétaire général pour aider les parties concernées à résoudre leurs différends. Le Gouvernement néo-zélandais a également pris soigneusement note des observations formulées par le Ministre des affaires étrangères du Viet Nam selon lesquelles celui-ci aurait l'intention de se retirer du Kampuchea d'ici 1990. Nous estimons que ce retrait est un élément essentiel de

M. McDowell (Nouvelle-Zélande)

toute solution au problème du Kampuchea. C'est pourquoi nous demandons instamment que les négociations soient menées afin de faire en sorte que ce retrait ait lieu bien avant la date proposée par le Viet Nam. Ce matin, le représentant du Sénégal s'est demandé logiquement et, croyons-nous, à juste titre, s'il était raisonnable d'escompter que le peuple du Kampuchea attende pendant une décennie le retrait des Vietnamiens. En tant que coauteur de la résolution, nous répondons que cela serait des plus déraisonnables : voilà trop longtemps maintenant que les Kampuchéens attendent de diriger leur propre pays.

Le Gouvernement néo-zélandais est impatient de voir la paix régner au Kampuchea. Le projet de résolution dont est maintenant saisie l'Assemblée reprend des éléments qui seront indispensables à la réalisation d'un règlement global. Il vise le rétablissement de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Kampuchea. Nous demandons instamment à tous les Membres de l'Organisation de l'appuyer.

M. HEPBURN (Bahamas) (interprétation de l'anglais) : Dans la communauté internationale, rares sont ceux qui pourraient contester le point de vue selon lequel les quatre éléments essentiels d'une solution juste et durable au problème du Kampuchea sont : le retrait de toutes les forces étrangères du territoire kampuchéen; la restauration et la préservation de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Kampuchea; le droit du peuple kampuchéen de déterminer son propre destin; l'engagement de tous les Etats de respecter le principe de la non-ingérence et de la non-intervention dans les affaires intérieures du Kampuchea.

De même, sans les efforts inlassables du Secrétaire général, de son représentant spécial M. Ahmed, et de son personnel, rares seraient ceux qui, parmi nous, n'auraient pas renoncé à l'espoir de voir jamais réglée cette malheureuse situation qui se prolonge.

A cet égard, nous devons une fois de plus rendre hommage au Secrétaire général qui a poursuivi la tâche herculéenne, dans le cadre de ses bons offices, qui consiste à essayer d'établir un processus de dialogue soutenu entre les parties concernées.

Il va sans dire que nous sommes très rassérénés d'apprendre par le rapport du Secrétaire général (A/40/759) que, l'année dernière, une certaine convergence a

M. Hepburn (Bahamas)

semblé se faire sur les éléments principaux d'un règlement politique global du problème kampuchéen. De façon à élargir cette convergence qui se dessine, les Bahamas estiment que la proposition concernant une conférence internationale limitée avec participation de toutes les parties directement concernées, ainsi que des cinq membres permanents du Conseil de sécurité et d'autres pays dont la présence serait mutuellement acceptée, constitue une mesure nécessaire permettant de réaliser un accord commun qui garantisse que la Conférence s'engagera sur une base aussi positive que possible.

Parce qu'elle est convaincue que de grands progrès pourraient être accomplis par la voie diplomatique, la délégation des Bahamas estime que nous devrions également rechercher de plus près les moyens susceptibles de soulager les souffrances du peuple kampuchéen dans la situation actuelle. Nous sommes satisfaits de noter dans le rapport du Secrétaire général que le nombre des réfugiés en Thaïlande a beaucoup diminué entre 1980 et le 1er octobre de cette année. Pourtant, il y a encore trop de Kampuchéens qui cherchent refuge le long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea. L'opération frontalière de secours des Nations Unies, qui a rencontré de grandes difficultés dans son travail - ayant dû abandonner des abris et en reconstruire d'autres du fait de la poursuite des hostilités - mérite nos hommages pour le rôle essentiel qu'elle a joué et continue de jouer en accueillant tous ceux qui cherchent refuge.

Dans cette perspective, il est certain que le problème des réfugiés non seulement touche le grand nombre de Kampuchéens qui ont été forcés de fuir leur pays, mais également menace la structure sociale, économique et politique de la Thaïlande. Qu'il suffise de dire que le problème kampuchéen ne se cantonne pas au Kampuchea mais a des incidences importantes sur la paix et la sécurité de toute la région du Sud-Est de l'Asie.

Les Bahamas reconnaissent le bien-fondé de la déclaration commune des Ministres des affaires étrangères de l'ANASE, en date du 8 juillet 1985, dans laquelle ils réclament l'instauration prochaine de négociations entre le Viet Nam et le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, avec la participation de Heng Samrin en tant que membre de la délégation vietnamienne, déclaration définissant les éléments fondamentaux suivants comme s'inscrivant dans le cadre d'un règlement politique global du problème : premièrement, retrait des forces

M. Hepburn (Bahamas)

étrangères du Kampuchea; deuxièmement, contrôle des Nations Unies et commission de supervision; troisièmement, réconciliation nationale; quatrièmement, élections sous le contrôle des Nations Unies et exercice de l'autodétermination.

En dernière analyse, nous partageons l'espoir honnête exprimé dans le rapport du Secrétaire général selon lequel :

"il sera possible de mettre fin aux terribles souffrances qui ont été pendant si longtemps le sort tragique des peuples de la région et de leur permettre d'envisager un avenir de paix, de stabilité et de prospérité." (A/40/759, par. 22)

La délégation des Bahamas estime que le texte du projet de résolution A/40/L.4 et Corr.1 contient lesdits éléments qui pourraient mener à une solution juste et durable de ce problème frustrant et nous y souscrivons.

M. THOMPSON (Fidji) (interprétation de l'anglais) : Tous les ans depuis 1979, les Nations Unies s'efforcent de régler le problème du Kampuchea. Cependant, nous n'avons pas réellement progressé vers une solution politique satisfaisante et susceptible de déboucher sur l'indépendance du Kampuchea, en dépit de résolutions complètes des Nations Unies et de la Déclaration de la Conférence internationale sur le Kampuchea. L'occupation armée étrangère se poursuit, infligeant dévastations et souffrances au peuple kampuchéen et compromettant dangereusement la paix et la stabilité de la région.

Depuis l'invasion et l'occupation du Kampuchea, l'écrasante majorité de la communauté internationale n'a cessé de réclamer un règlement négocié. Les principaux éléments du règlement envisagé ont été définis par la Conférence internationale de 1981 sur le Kampuchea. Ce sont, entre autres, le retrait des forces vietnamiennes, le droit du peuple kampuchéen à décider de son propre avenir et le rétablissement de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et du statut non aligné du Kampuchea.

Il est regrettable que le Viet Nam persiste à dire que la situation au Kampuchea est irréversible. Pour notre part, que ce soit pour cette question ou pour d'autres, nous continuerons d'être guidés par les principes de la Charte. L'intervention étrangère et l'emploi de la force au Kampuchea ou en tout autre lieu ne doivent en aucun cas être tolérés.

Même si le Viet Nam refuse de se conformer aux résolutions des Nations Unies, les protestations de la communauté internationale ont toutefois empêché que la situation illégale régnant au Kampuchea ne devienne un fait accompli. La puissance militaire considérable du Viet Nam n'a pas réussi à venir à bout du peuple kampuchéen. Les forces de la résistance kampuchéenne sont chaque jour plus actives et le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, avec à sa tête le prince Norodom Sihanouk, est largement appuyé par les Kampuchéens eux-mêmes et par la communauté internationale.

Les Etats voisins doivent faire face aux répercussions du conflit kampuchéen, en particulier au problème des réfugiés qui fait peser sur eux un injuste fardeau. La Thaïlande, par exemple, a dû absorber des centaines de milliers de réfugiés.

Ma délégation tient à rendre hommage à tous les pays et à toutes les organisations internationales qui appuient activement les programmes humanitaires dans les zones frontalières. De même, nous sommes reconnaissants au Secrétaire général et à son représentant spécial, qui recherchent inlassablement une solution

M. Thompson (Fidji)

au problème kampuchéen. Ma délégation se félicite de la dernière initiative de paix présentée par les ministres des affaires étrangères de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) lors de leur réunion de juillet à Kuala Lumpur. Nous sommes certains que les entretiens de voisinage proposés contribueraient dans une large mesure à promouvoir un règlement politique au Kampuchea.

La vaste majorité de la communauté internationale souhaite un règlement juste et durable au Kampuchea et le projet de résolution dont nous sommes saisis contient tous les éléments essentiels d'un tel règlement. Nous sommes heureux de figurer parmi les 58 auteurs de ce projet de résolution et demandons instamment à toutes les délégations de l'appuyer comme il le mérite.

M. HUSSAIN (Maldives) (interprétation de l'anglais) : Les Nations Unies célèbrent cette année leur quarantième anniversaire. Mon pays, qui en est Membre depuis 20 ans et qui participe à leur histoire à la fois riche et complexe, est certain que notre organisation peut faire beaucoup pour nous à l'avenir.

Aujourd'hui, cette séance de l'Assemblée générale est consacrée à l'examen d'une question aux nombreuses réalités troublantes, d'un problème aux dimensions tant politiques qu'humanitaires. Je veux parler de la situation frustrante qui règne au Kampuchea. Sa solution nous paraît clairement indiquée, tandis que son origine se passe désormais de commentaires. Toutes les forces étrangères doivent être retirées du Kampuchea si l'on veut qu'intervienne une solution politique d'ensemble reposant sur la volonté du seul peuple kampuchéen.

L'Assemblée générale a adopté, à une majorité toujours plus grande, des résolutions demandant à l'agresseur étranger de retirer ses troupes du Kampuchea. Nous sommes fermement convaincus que le noble objectif d'une paix durable en Asie du Sud-Est ne peut être atteint que si la communauté internationale prend de toute urgence les mesures qui s'imposent pour arriver à une solution politique viable au problème kampuchéen. Chaque Etat Membre devrait prendre l'engagement ferme de respecter les principes de la Charte, à savoir l'indépendance nationale, la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les Etats, de même que la non-intervention et la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, et de s'abstenir du recours à la menace ou à l'emploi de la force, les différends devant être réglés par des négociations pacifiques.

Nous sommes atterrés par le sort tragique du peuple kampuchéen et nous nous félicitons de l'appui que la communauté internationale lui accorde chaque année un

M. Hussain (Maldives)

peu plus. Nous trouvons encourageants les progrès faits par le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique sous la conduite du prince Norodom Sihanouk. En outre, le désir des Khmers d'arriver à surmonter leurs divergences grâce à un règlement politique juste et honorable est sans aucun doute un élément positif. Nous nous félicitons des efforts louables que ne cesse de déployer à cet égard l'organisation régionale, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

Ma délégation est convaincue qu'il est nécessaire de sauvegarder le droit des nations petites et faibles de décider de leur propre destin à l'abri des menaces des grands et des puissants. Les décisions historiques de l'Assemblée générale concernant la lutte du peuple kampuchéen pour sa libération nationale nous ont beaucoup réconfortés. Elles concrétisent l'engagement pris par les pays Membres de notre organisation de défendre la justice et la paix dans le monde.

Ma délégation est vivement préoccupée par les attaques sans précédent que les énormes forces armées de l'agresseur étranger multiplient contre le Kampuchea. Ces actes se soldent par de lourdes pertes en vies humaines et entraînent le déplacement de milliers de Kampuchéens qui se réfugient dans les pays voisins. Chacun sait que, même si ces pays ont bien voulu par le passé accueillir ces réfugiés, leur nombre croissant a toutefois encore ajouté une dimension nouvelle au problème kampuchéen. Nous nous félicitons de voir que les Etats membres de l'ANASE donnent asile à ces personnes déplacées, mais nous sommes aussi conscients des nouveaux problèmes auxquels ces Etats vont être confrontés à mesure que le fardeau s'alourdit.

Notre organisation a trop souvent l'occasion de constater que, lorsque des problèmes liés à l'indépendance nationale, à l'intégrité territoriale et à la souveraineté - problèmes inhérents à l'intervention ou à l'ingérence étrangère - demeurent sans solution viable, l'on voit au fil des mois et des années se multiplier les problèmes complexes et les déconvenues. Le simple fait que l'Assemblée générale adopte un nombre toujours croissant de résolutions sur ces problèmes inscrits depuis plusieurs années à son ordre du jour en est le meilleur exemple. Des mesures prises en temps opportun conduisent à de bons résultats.

Voilà pourquoi ma délégation réaffirme sa conviction que le retrait immédiat de toutes les forces étrangères serait la première étape à franchir si l'on veut garantir l'indépendance, l'intégrité territoriale et la souveraineté du Kampuchea. Nous croyons que cette solution peut devenir une réalité, une réalité qui serait conforme aux principes internationaux concernant la sécurité nationale à laquelle aspirent légitimement tous les Etats de la région.

M. DIATTA (Niger) : Une fois de plus, l'Assemblée générale est saisie de la situation au Kampuchea en tant que question qui continue d'être un grave sujet de préoccupation pour l'ensemble de la communauté internationale, ainsi qu'une menace sérieuse pour la paix et la sécurité internationales.

Voilà bientôt sept années consécutives que le Kampuchea est l'objet d'une occupation étrangère par la force armée, en violation flagrante des principes fondamentaux de la Charte de notre organisation.

Il est très alarmant de constater que cette occupation étrangère a, au fil des années, dégénéré en une véritable tragédie pour le peuple khmer.

Le prince Norodom Sihanouk, président du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, a eu l'occasion, dans le discours éloquent et plein de clairvoyance qu'il a prononcé au cours du débat général de la présente session, de nous décrire l'évolution de la situation au Kampuchea, ainsi que les nombreuses souffrances qu'endurent ses compatriotes. Cette tragédie se traduit notamment par la mort de milliers de civils innocents, l'exode de dizaines de milliers d'entre eux, le déversement de colons, la privation des populations autochtones de leurs terres et lieux de pêche traditionnels, et les vexations de toutes sortes que l'on ne pourrait citer ici d'une manière exhaustive.

C'est dire que la situation qui prévaut dans ce pays est inquiétante et mérite une attention encore plus soutenue de la part de tous les Etats épris de paix et de liberté, et qui sont soucieux du triomphe des buts et principes de notre organisation, car chaque jour qui passe voit la ruine et la destruction un peu plus de ce pays.

Mais fort heureusement, le vaillant peuple kampuchéen ne s'est pas laissé abattre par cette adversité et s'est organisé autour du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique pour opposer une résistance qui ne cesse de s'accroître et cause, comme l'atteste la presse internationale, de graves soucis aux occupants. Nous voudrions donc profiter de l'occasion que nous avons d'être à cette tribune pour rendre un vibrant hommage à la lutte patriotique et juste du courageux peuple kampuchéen lequel, fidèle à ses traditions plusieurs fois séculaires de liberté, d'indépendance et de dignité, fait tout ce qui est en son pouvoir pour le rétablissement de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de son pays.

M. Diatta (Niger)

Pour la délégation du Niger, cette occupation du Kampuchea par des troupes étrangères est un véritable défi lancé au système des Nations Unies et à la communauté internationale. En effet, les bases pour le règlement de cette question existent à travers les résolutions consécutives que notre assemblée générale a adoptées depuis 1979. Mais, hélas, ces résolutions n'ont pu être suivies d'effet parce que la principale partie concernée a refusé de les appliquer. Ces résolutions stipulent notamment : le retrait de toutes les troupes étrangères du Kampuchea; le rétablissement et la préservation de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays; le droit du peuple kampuchéen à décider de son sort en toute liberté; et l'engagement de la part de tous les Etats de ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures du Kampuchea.

Voilà les bases de règlement de cette question qui, il faut le rappeler, ont reçu l'appui d'une majorité importante des Etats Membres de notre organisation. Seul leur strict respect peut conduire rapidement à un retour à la paix dans ce pays, et, partant, dans la région.

C'est nanti de cette conviction que mon pays, qui a toujours prisé la négociation et la voie pacifique pour le règlement des différends, et qui a toujours défendu le principe du respect de la souveraineté des nations et du droit des peuples à vivre en paix et à choisir en toute liberté leur propre système politique et social, s'est porté coauteur du projet de résolution A/40/L.4 qui réaffirme à nouveau les bases de règlement de cette question et qui, nous l'espérons, recevra une fois de plus l'appui d'une majorité importante des Etats Membres.

Nous souhaiterions donc lancer à nouveau un appel à tous les protagonistes, pour qu'ils n'épargnent aucun effort en vue de se conformer à l'esprit et à la lettre de cette résolution. De plus, comme le souligne d'une manière si pertinente notre Secrétaire général dans le rapport qu'il a présenté sur cette question, il importe que toutes les parties concernées entreprennent un dialogue soutenu en vue de susciter une compréhension et une confiance mutuelles, conditions indispensables devant permettre de déboucher sur une solution politique du conflit. Le rôle essentiel que jouent le Secrétaire général de notre organisation ainsi que les membres du Comité spécial pour créer ce climat favorable, mérite d'être souligné et recevoir notre appui constant.

M. Diatta (Niger)

Puisse ce quarantième anniversaire de la création de notre organisation devenir le commencement d'une ère nouvelle d'espoir pour le peuple kampuchéen, qui n'aspire qu'à la paix, la stabilité et l'unité. Le Niger, pour sa part, participera et appuiera pleinement tous les efforts qui seront entrepris pour mettre un terme définitif aux souffrances du peuple kampuchéen.

M. CHARLES (Haïti) : Intervenant à la trente-neuvième session de l'Assemblée générale sur la situation en Amérique centrale, le représentant de la République socialiste du Viet Nam s'exprima en ces termes :

"Nous sommes certains qu'après 40 années d'existence, les Nations Unies se montreront plus efficaces dans leur action et seront ainsi à la hauteur de leur rôle de défenseur de la justice et des peuples confrontés à l'agression et aux menaces d'agression."

Force nous est cependant de constater que les prédictions du représentant vietnamien n'ont pas été confirmées. Notre organisation continue d'être inefficace, incapable de servir les objectifs pour lesquels elle a été créée. Et comment en serait-il autrement d'une organisation dont les Etats Membres peuvent, à volonté, agir contrairement à ses buts et principes ou ignorer ses décisions? C'est précisément le cas du Viet Nam qui, au mépris des principes de non-ingérence et de non-intervention dans les affaires intérieures des Etats, du respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Kampuchea, y maintient depuis tantôt sept ans une armée d'occupation.

Au cours de ces sept années, l'Organisation des Nations Unies n'a cessé de se préoccuper de cette situation, qui a causé tant de souffrances indicibles à la population et nui à la paix, à la stabilité et aux efforts de coopération régionale. C'est ainsi que de nombreuses résolutions, notamment la résolution A/39/L.3, adoptées à une majorité écrasante, ont condamné l'intervention et l'occupation armées étrangères et ont demandé le retrait des forces étrangères du Kampuchea, afin de permettre au peuple de ce pays de déterminer librement son destin, à l'abri de toute ingérence ou pression extérieure. Malheureusement, aucun progrès sur la voie d'un règlement juste et négocié n'a été constaté. S'il y a eu évolution de la situation, cette année, c'est plutôt dans le sens du pire. En effet, loin d'accepter le verdict de l'opinion publique mondiale et des Nations Unies, le Viet Nam omnipotent s'est prononcé en faveur de l'option

M. Charles (Haïti)

militaire. Ceci est confirmé par l'ampleur de l'offensive lancée contre la résistance, qui n'a d'autre choix que de continuer la lutte, quoique inégale, pour la survie nationale. De ce fait, de nouvelles vagues de réfugiés affluent à la frontière, souvent poursuivies par les hordes vietnamiennes jusqu'en territoire thaïlandais.

Pour mon pays, qui a toujours condamné l'intervention et l'occupation étrangères d'où qu'elles viennent, la présence vietnamienne au Kampuchea ne saurait être justifiée, même pas par un besoin de sécurité, imaginaire ou réel. Car, on ne peut en toute justice consolider sa sécurité aux dépens de celle d'un autre.

M. Charles (Haïti)

Accepter un tel agissement dans les relations entre Etats ne peut conduire qu'à l'anarchie, au chaos, au retour à la loi de la jungle dont les petits Etats seraient les premières victimes. Nous estimons que la sécurité individuelle peut être mieux servie par un système de sécurité collective qui suppose, en tout premier lieu, le respect le plus strict des buts et principes de la Charte des Nations Unies, des principes de la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats.

Dans cet ordre d'idées, nous avons accueilli avec satisfaction la déclaration du prince Sihanouk à la trente-neuvième session, proposant d'entretenir avec le Viet Nam, en cas du retrait de son armée d'occupation :

"des relations d'amitié et de coopération basées sur les cinq principes de la coexistence pacifique, dans l'égalité, le respect mutuel et l'intérêt réciproque." (A/39/PV.7. p. 66)

De même, nous nous félicitons de la disponibilité du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique à s'engager dans :

"des négociations avec le Viet Nam en vue d'examiner les éléments fondamentaux d'un règlement global et durable du problème kampuchéen."

Nous voudrions, à cet égard, rendre hommage aux pays membres de l'ANASE dont les efforts incessants visent à mettre en branle le processus de règlement politique, appelé à ouvrir la voie à l'établissement d'une zone de paix et de coopération dans une région dont la réhabilitation ne peut plus être différée.

C'est aussi le but recherché par ma délégation en parrainant le projet de résolution A/40/L.4, qui contribuera, comme l'a dit le Secrétaire général, "grâce à la bonne volonté et à la coopération active de toutes les parties concernées", à mettre fin aux terribles souffrances qui ont été pendant si longtemps le sort tragique des peuples de la région et à leur permettre d'envisager un avenir de paix, de stabilité et de prospérité.

M. ADEITO NZENGEYA BAGBENI (Zaïre) : Depuis le 25 décembre 1978, des forces étrangères, notamment vietnamiennes, ont envahi le Kampuchea, renversé le gouvernement légitime et installé un gouvernement à leur solde, appuyé par des troupes armées estimées à plus de 180 000 hommes.

Depuis donc bientôt sept ans, le Kampuchea se trouve sous l'occupation illégale de troupes d'agression qui se sont constituées maîtres de ce pays et n'expriment guère clairement leur décision de se retirer du Kampuchea.

M. Adeito Nzengeya Bagbeni (Zaïre)

Les dates vagues et approximatives de retrait partiel ou total des forces d'invasion, à savoir aux environs de l'année 1990, que préconisent les dirigeants de celles-ci, constituent des indices et, je dirai mieux, l'expression de leur détermination de perpétuer leur domination en vue de priver le peuple du Kampuchea de sa liberté, de son indépendance et de ses aspirations les plus profondes à son unité nationale.

L'Assemblée générale a, par ses résolutions 34/22, 35/6, 36/5, 37/6, 38/3 et 39/5, respectivement du 14 novembre 1979, du 22 octobre 1980, du 21 octobre 1981 et du 28 octobre 1984, exigé le retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea en vue d'assurer le rétablissement et la préservation de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays, demandé que soit reconnu le droit du peuple kampuchéen de décider de son sort et sollicité également l'engagement de la part de tous les Etats de ne pas s'ingérer et de ne pas intervenir dans les affaires intérieures du Kampuchea.

Dans le cadre de la mise en application de ces résolutions, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, S. Exc. M. Javier Pérez de Cuéllar, a soumis à l'attention de l'Assemblée, à sa présente session, un rapport fort concis, fort édifiant et très complet sur la manière dont il s'est employé à rechercher les moyens de progresser vers un règlement pacifique du problème.

De ces différents entretiens, contacts et missions de bons offices en Asie du Sud-Est et ailleurs, le Secrétaire général a réitéré sa conviction que la situation, marquée par un climat de tension et de vives hostilités, qui s'était instaurée le long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea, s'est poursuivie, empêchant ainsi tout progrès immédiat vers un objectif de paix et de dialogue.

Il est par conséquent admis que les problèmes de la région ne peuvent être réglés par des moyens militaires et qu'un affrontement prolongé ne peut qu'exacerber les tensions et accroître les risques d'escalade.

Il convient aussi de mentionner à cet effet les souffrances qu'endurent les réfugiés kampuchéens qui, au nombre de près de 200 000, cherchent à se reclasser et à se réinstaller en Thaïlande. Et, ici, ma délégation voudrait rendre un vibrant hommage au Gouvernement de la Thaïlande pour l'hospitalité qu'il accorde aux réfugiés du Kampuchea. Elle voudrait également rendre hommage à tous les pays qui ont apporté leur assistance aux réfugiés kampuchéens.

M. Adeito Nzengeya Bagbeni (Zaïre)

Ma délégation estime dès lors que, compte tenu de cette situation dramatique, seule une solution pacifique, issue d'un processus de négociations véritables et d'accommodements mutuels, est manifestement celle qui servira le mieux les intérêts fondamentaux des parties intéressées et, avant tout, ceux du peuple kampuchéen.

Ma délégation partage à cet effet l'analyse du Secrétaire général qui préconise un règlement politique d'ensemble dont les composantes seraient :

Premièrement, le retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea;

Deuxièmement, le non-retour aux politiques et pratiques universellement condamnées, qui ont marqué les derniers événements sur le terrain;

Troisièmement, la promotion de la réconciliation nationale;

Quatrièmement, l'exercice par le peuple du Kampuchea du droit de décider de son propre sort;

Cinquièmement, le respect de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et du non-alignement du Kampuchea;

Sixièmement, l'adoption des mesures destinées à assurer la sécurité et la souveraineté de tous les Etats de la région et des garanties internationales facilitant la supervision de l'application des accords qui interviendront; et,

Septièmement, enfin, la création d'une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est.

C'est dans ce contexte que ma délégation s'est portée coauteur du projet de résolution publié sous la cote A/40/L.4, du 17 octobre 1985, sur la situation au Kampuchea, espérant qu'il recueillera l'unanime assentiment de toutes les délégations des Etats épris de paix, de justice et d'équité.

M. HERRERA CACERES (Honduras) (interprétation de l'espagnol) : Le Honduras est fermement convaincu qu'au Kampuchea, de même qu'en Afghanistan, en Asie du Sud-Est comme en Amérique centrale et dans toutes les autres régions du monde où il y a des conflits internationaux, nous devons toujours avoir le souci commun de faire respecter par tous les Etats, sans aucune exception, la validité universelle et inconditionnelle des buts et principes de la Charte des Nations Unies. Nous avons déjà exprimé cette conviction au cours de notre participation au débat général sur "La situation au Kampuchea" le 30 octobre de l'année dernière.

Aujourd'hui, nous prenons à nouveau la parole dans un esprit constructif et dans le seul souci de contribuer à favoriser un règlement politique d'ensemble du conflit au Kampuchea.

Ce conflit intéresse tous les Membres de l'Organisation et ses organes, puisqu'il concerne les droits de l'homme et les libertés fondamentales du peuple du Kampuchea ainsi que la paix et la sécurité internationales dans la région de l'Asie du Sud-Est. Ce sont des questions qui ont des incidences internationales manifestes, et aucun Etat ne peut tolérer une ingérence dans des affaires qui relèvent essentiellement de sa propre juridiction.

Nous avons noté le rapport du Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea sur ses activités pendant la période 1984-1985 et nous avons étudié le rapport du Secrétaire général du 17 octobre 1985 ainsi que les lettres que les parties intéressées ont fait distribuer cette année en tant que document du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Tant l'arrivée massive de réfugiés kampuchéens en Thaïlande à la recherche d'une protection et de leur propre sécurité que l'exacerbation des tensions dans la région due aux hostilités le long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea ainsi que les incursions incessantes de forces militaires étrangères en Thaïlande sont source de graves préoccupations. Mais bien que ces éléments soient décourageants, cela ne doit pas nous empêcher de poursuivre l'objectif fondamental qui est de trouver une solution pacifique d'ensemble au problème dont les principaux éléments sont le retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea, la réconciliation nationale, le droit du peuple à l'autodétermination et à son indépendance, à sa souveraineté et à son intégrité territoriale, la

M. Herrera Caceres (Honduras)

non-intervention et la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et les intérêts légitimes des Etats de la région en matière de sécurité, de manière à parvenir à créer une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est.

Dans cette perspective, il y a lieu de se féliciter des efforts dignes d'éloge déployés par le Secrétaire général dans sa mission de bons offices et de son évaluation directe de la situation ainsi que des consultations constantes qu'il a eues avec les pays de la région. En effet, il y a eu des éléments très positifs cette année, éléments que nous devons encourager. Ils figurent au paragraphe 13 du rapport du Secrétaire général, où il est dit qu'il a observé :

"qu'un degré raisonnable de convergence s'est dégagé au sujet des principaux éléments d'un règlement politique d'ensemble. Ces éléments comprennent notamment les suivants : retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea; non-retour aux politiques et pratiques universellement condamnées qui ont marqué un passé récent; promotion de la réconciliation nationale; exercice par le peuple du Kampuchea du droit de décider de son propre sort; respect de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et du non-alignement du Kampuchea; mesures destinées à assurer la sécurité et la souveraineté de tous les Etats de la région; garanties internationales et supervision de l'application des accords intervenus; et création d'une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est." (A/40/759, par. 13)

Le Secrétaire général poursuit en disant que :

"Manifestement, il existe encore d'importantes différences au sujet de l'interprétation de ces objectifs et des mesures à prendre pour les atteindre. Ces éléments offrent cependant un cadre général, qui pourrait être progressivement élaboré et raffiné, en vue de susciter une compréhension et une confiance mutuelles entre toutes les parties concernées." (Ibid.)

Nous rendons hommage au Secrétaire général pour le rapport qu'il a présenté et qui montre qu'il a entrepris une oeuvre fructueuse de bons offices, et nous lui demandons de l'intensifier afin d'aider les parties intéressées à trouver une solution pacifique le plus rapidement possible par un dialogue et des négociations dans le cadre d'une conférence internationale.

L'expérience nous a appris que l'on ne parviendra à mettre fin à la souffrance des Kampuchéens que si l'on remonte à l'origine de leur exode continu, et cela ne

M. Herrera Caceres (Honduras)

sera possible que lorsqu'un règlement pacifique d'ensemble sera intervenu et qu'ils pourront retourner en toute sécurité dans leur patrie. Mais en attendant, il y a des problèmes humanitaires urgents qui exigent notre attention, notre solidarité et notre assistance. Voilà pourquoi nous nous joignons à l'appel lancé aux pays donateurs de l'Organisation des Nations Unies et de leurs institutions, ainsi qu'aux autres organisations humanitaires nationales et internationales pour qu'ils continuent de fournir une aide d'urgence aux Kampuchéens qui se trouvent le long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea et dans les centres d'accueils provisoires en Thaïlande.

Le Honduras, dont les paysans sont également victimes d'incursions militaires et de bombardements répétés dans certaines zones frontalières, comprend pleinement toutes les souffrances que subit le peuple thaïlandais le long des frontières et qui découlent de ces activités. Nous exprimons aux paysans thaïlandais notre solidarité et notre sympathie.

Le Honduras continue de parrainer le projet de résolution sur la situation au Kampuchea (A/40/L.4) du 17 octobre 1985 et nous partageons l'espoir sincère exprimé par le Secrétaire général dans son rapport, à savoir que :

"grâce à la bonne volonté et à la coopération active de toutes les parties concernées, il sera possible de mettre fin aux terribles souffrances qui ont été pendant si longtemps le sort tragique des peuples de la région et de leur permettre d'envisager un avenir de paix, de stabilité et de prospérité."

(Ibid., par. 22)

M. VRAALSEN (Norvège) (interprétation de l'anglais) : Pour la cinquième année consécutive, l'Assemblée générale est appelée à étudier la question de l'occupation vietnamienne persistante du Kampuchea. En dépit des nombreux efforts faits pour aboutir à une solution politique, pacifique, juste et globale et en dépit de la majorité écrasante et croissante de l'Assemblée générale qui soutient les résolutions des Nations Unies, les forces vietnamiennes demeurent au Kampuchea, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies. Cela reflète un triste état de choses pour la communauté internationale, pour la région du Sud-Est asiatique, et avant tout, pour le peuple du Kampuchea qui a déjà tant souffert.

La délégation norvégienne n'a cessé de souligner que la puissance occupante était responsable au premier chef de la situation actuelle. L'intervention étrangère viole les principes fondamentaux du droit international et constitue une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. Pas plus qu'il n'a pu tolérer l'ancien régime du Kampuchea, dont les violations flagrantes des droits de l'homme ont entraîné d'innombrables morts et d'indicibles souffrances, le monde ne peut accepter qu'une puissance étrangère envahisse et occupe un autre pays. Les violations des droits de l'homme commises par l'ancien régime ne sauraient légitimer en aucune manière le nouveau régime ou la manière dont il a été installé à Phnom Penh.

La délégation norvégienne partage le point de vue selon lequel une première mesure essentielle dans la voie d'une solution globale de la situation actuelle au Kampuchea doit être un ferme engagement de la part de la puissance occupante de cesser toute hostilité et de retirer ses forces, posant ainsi les premiers jalons en vue de la restauration et de la préservation de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Kampuchea. Selon nous, le projet de résolution dont nous sommes saisis, et dont la Norvège est l'un des auteurs, comprend les éléments d'un règlement politique global. Premièrement, le retrait total de toutes les forces étrangères. Deuxièmement, le droit du peuple kampuchéen de choisir librement son propre gouvernement. Ma délégation est convaincue que l'Assemblée générale réaffirmera, une fois encore, ces principes fondamentaux en vue d'une solution de la question du Kampuchea.

Le Secrétaire général et son représentant spécial ont continué à rechercher une solution pacifique à la question du Kampuchea grâce à de longs entretiens avec

M. Vraalsen (Norvège)

les parties intéressées. Mon gouvernement a attentivement étudié le dernier rapport du Secrétaire général et il prend note avec intérêt de son optimisme prudent lorsqu'il dit que :

"... un degré raisonnable de convergence s'est dégagé au sujet des principaux éléments d'un règlement politique d'ensemble." (A/40/759, par. 13)

ainsi que de sa proposition relative à la convocation d'une conférence internationale où seraient représentés les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Nous voudrions féliciter le Secrétaire général et son représentant spécial des efforts inlassables qu'ils ont déployés pour aboutir à un règlement négocié, et nous les assurons de notre soutien dans leurs efforts persistants. Nous demandons instamment aux parties et aux Etats les plus directement intéressés de renouveler leurs efforts en vue d'entamer un processus de négociation véritable et d'accordements mutuels fondés sur les principes de la Charte des Nations Unies.

Les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) sont directement touchés par les problèmes du Kampuchea. Le Gouvernement norvégien appuie pleinement les initiatives prises par les pays de l'ANASE afin de rapprocher les parties au Kampuchea de la table de négociation. Nous voudrions également exprimer notre soutien à la Thaïlande et notre solidarité avec ce pays qui, au cours des six dernières années, a connu un afflux sans précédent de réfugiés. Bien que le nombre de réfugiés kampuchéens en Thaïlande ait considérablement diminué au cours de l'année dernière, la recrudescence des hostilités le long de la frontière a provoqué de grandes difficultés et exige un effort continu d'aide et de réinstallation. A cet égard, je voudrais rendre hommage aux diverses organisations des Nations Unies sur le terrain, et notamment au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et aux organisations non gouvernementales, pour les efforts inestimables qu'ils déploient afin d'améliorer la situation des réfugiés.

Au cours de ces trois dernières années, mon propre gouvernement a contribué 24 millions de couronnes norvégiennes aux efforts du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), au Programme alimentaire mondial (PAM), au Comité international de la Croix-rouge (CR) et à diverses organisations humanitaires non gouvernementales qui viennent au secours des réfugiés

M. Vraalsen (Norvège)

kampuchéens. Aussi longtemps que l'on n'aura pas apporté une solution politique aux problèmes du Kampuchea, l'on devra assurer l'aide aux réfugiés dans la zone frontalière. Mon gouvernement assumera également dans l'avenir sa part équitable des dépenses qu'entraîne cet effort humanitaire.

M. OULD BOYE (Mauritanie) (interprétation de l'arabe) : En Mauritanie, comme dans le reste du monde, nous avons suivi avec sympathie, solidarité et admiration les étapes de la lutte héroïque menée par les peuples du Sud-Est asiatique pour se soustraire à l'emprise étrangère et obtenir l'indépendance et la liberté. Le peuple du Kampuchea ami a mérité l'admiration du monde et son soutien dans la longue et pénible lutte au cours de laquelle il a donné le meilleur exemple d'héroïsme et de sacrifice par sa dignité, son unité et son indépendance.

Le délégation de mon pays, chaque fois qu'elle prend la parole en ce qui concerne le problème du Kampuchea, ressent de l'inquiétude et de la douleur du fait de l'invasion du Kampuchea démocratique, de son occupation et des drames qui en ont résulté contrairement à ce que nous espérons et souhaitons pour cette importante région du monde. En effet, nous espérons que les peuples du Sud-Est asiatique traduiraient leur unité dans cette longue lutte par une entente et une coopération fructueuse qui permettraient de réaliser le bien-être, le progrès et la paix pour tous.

La Mauritanie ne voit qu'une seule solution globale au problème du Kampuchea et elle estime que la déclaration approuvée par la Conférence internationale sur le Kampuchea et les résolutions consécutives adoptées par l'Assemblée générale restent une base saine qui doit permettre d'aboutir à une solution politique d'ensemble.

M. Ould Boye (Mauritanie)

La Mauritanie ne voit qu'une solution politique globale au problème du Kampuchea : nous estimons que la Déclaration adoptée par la Conférence mondiale sur le Kampuchea ainsi que les résolutions successives adoptées par l'Assemblée générale constituent toujours une base équitable pour trouver une solution politique globale. Nous affirmons à nouveau la nécessité du retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea et du respect de la souveraineté, de l'indépendance et de la neutralité de ce pays et du droit de son peuple à l'autodétermination, sans aucune ingérence étrangère. Mon pays salue les efforts internationaux déployés dans ce domaine, et notamment ceux du Secrétaire général de l'Organisation.

La délégation de mon pays est convaincue qu'une solution pacifique du problème du Kampuchea incitera les Etats et les peuples du Sud-Est asiatique à reprendre et à poursuivre les efforts en vue de transformer leur région en une terre de paix, de bonne entente et de prospérité.

La Mauritanie a d'excellentes relations traditionnelles avec le Gouvernement et le peuple du Kampuchea; nous respectons et apprécions son commandement national. Le Chef éminent du Gouvernement du Kampuchea, le prince Norodom Sihanouk, mérite notre respect et notre admiration en raison de ses qualités personnelles, de sa modestie, de sa sincérité et de son abnégation au service de sa patrie.

Nous espérons que le Kampuchea ami jouira bientôt de la paix, de la sécurité, de la stabilité et de la liberté.

La séance est levée à 18 h 25.